

ARCHI'CLASSE N° 43
NOVEMBRE 2021

DAVID FALLIK, RÉSISTANT
DE CZERNOWITZ À DRAIX
1909-1944

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES



ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT



PHOTOGRAPHIE, DAVID FALLIK, MÉMORIAL DE LA SHOAH

SOMMAIRE

PRÉSENTATION / P.4

DE LA ROUMANIE À LA FRANCE (1909-1939) / P.8

DES PERSÉCUTIONS À L'ENTRÉE AU MAQUIS / P.19

L'ARRESTATION À L'ÉCOLE DES CADRES DE DRAIX / P.25

LE CONVOI 73, LE « CONVOI DES OUBLIÉS » / P.29

LE SAUVETAGE DES ENFANTS FALLIK / P.46

LA MÉMOIRE DE DAVID FALLIK / P.51



Le 14 février 1944, la ferme Belon à Draix, où avait trouvé refuge depuis quelques semaines l'École des cadres du maquis, est encerclée par deux colonnes de l'armée allemande. Onze stagiaires, qui suivaient une session de trois semaines afin d'être formés à l'encadrement des maquis, sont arrêtés et conduits au siège de la Sipo-SD de Digne, la villa Marie-Louise.

En 1950, l'archiviste départemental effectue une tournée d'inspections des archives communales et, à cette occasion, interroge les élus sur les événements survenus pendant l'Occupation. Dans le document manuscrit, l'archiviste signale la présence à Draix d'un médecin juif qui aurait soigné les maquisards. C'est le seul document d'archives qui l'évoque. Tous les autres (rapports du préfet ou de la gendarmerie, courriers de la police...) n'en font jamais mention et son nom n'est jamais précisé.

Pour l'identifier, il a fallu interroger d'autres sources. Le site de l'AJPN¹, ce qui est confirmé par le *Mémorial de la Shoah*² certifie que le « médecin juif » évoqué se nomme David Fallik.

Né en 1909 à Czenowitz (Ukraine, alors dans l'Empire d'Autriche-Hongrie), il est lycéen à Vienne puis gagne la France en 1927 afin de poursuivre ses études de médecine. Il se marie à Paris en 1934 avec Micheline Bloch, une Française née en Suisse. Après avoir exercé à Deuil-la-Barre (95), où naît sa fille Arlette, il s'installe à Chorges en 1935, où son fils Francis voit le jour l'année suivante.

La défaite de la France en 1940, l'occupation de la moitié du pays et l'instauration du Régime de Vichy, puis l'invasion de la zone sud marquent pour David Fallik et sa famille, comme pour de nombreux juifs de France, le début d'une tragédie.

Le statut des juifs lui interdit en 1942 l'exercice de la médecine et c'est en 1943 qu'il rentre dans la résistance des Hautes-Alpes avant de rejoindre en janvier 1944 l'École des cadres de Draix. Après son arrestation, il est conduit à Digne puis à Nice, où il est séparé des autres maquisards pour être emmené à l'hôtel Excelsior avant d'être transféré à Drancy le 31 mars. Il est déporté le 15 mai 1944 dans le convoi n° 73, seul transport n'ayant regroupé que des hommes et dirigé vers les Pays Baltes, en Lituanie.

Porté disparu, son sort reste inconnu à ce jour. Sa famille est, quant à elle, sauvée par l'action d'une famille haut-alpine, reconnue « Juste parmi les Nations » en 2011.

¹ Anonymes, Justes et Persécutés durant la période nazie dans les communes de France, <http://www.ajpn.org/commune-Digne-les-Bains-4070.html>.

² http://ressources.memorialdelashoah.org/notice.php?q=noms_tous%3A%28Fallik%29%20AND%20prenoms_tous%3A%28David%29%20AND%20id_pers%3A%28%2A%29&spec_expand=1&start=0. Voir la partie 4 : « le convoi 73, « le convoi des oubliés »

Drass

Il a eu un camp de maquisards
à Bellon, dans la montagne. Il
a duré de huit à dix mois. Et
était dirigé par le capitaine Ranford,
qui ensuite a conduit le camp de
Chabrières. Les maquisards étaient de
18 à 20. De même à celui de Drass
assuraient leur ravitaillement, en pain
et tout. Je prenais le pain à la gare
et l'amenais à dos de mulet jusqu'à
Bellon. Je trouvais également à
chercher des bêtes pour le
ravitaillement en viande.
Des Allemands ont venus deux fois
à Drass. La ~~première~~^{seconde} fois pour
prendre le camp de Bellon, les
uns venaient de la gare, les autres
de Drass. Ils ont vu le camp. Un
un des maquisards s'est échappé, le
reste du garde forestier. Les
autres ont été pris, mais ont réussi
à s'échapper après avoir été ^{déportés} ~~amenés~~
en Allemagne. Seul un prof ~~allemand~~
~~allemand~~ était un médecin, il
faisait le docteur du camp, mais il
exerçait aussi ces fonctions dans d'autres camps
allant à Thorame à Chaville.

Draux

12

Les Allemands sont venus une troisième fois
en passant par le col de la Cène, ils ont
requisitionné des mulets et des hommes. Ils
avaient pris M. Pileston comme guide. Ils
avaient requisitionné tous les hommes de Draux
et quelques-uns de Marcoux
du col de la Cène, une colonne est dirigée
vers Thorame - Bassin et un bataillon vers
Tardonne. Ils ont lâché M. Pileston la
soirée. Les autres sont restés deux jours
de plus. M. Pileston avait conduit le chef du
bataillon chez sa mère, où il l'avait
fait manger.

sur de l'attaque du camp

Les Allemands étaient venus le matin, de très
bonne heure dans la nuit. Le capitaine Manfred
est arrivé juste quand les Allemands avaient
de prendre le camp. Il a vu les amoncelés
de grains dans un pré et il a rencontré les
Allemands, mais il avait une carte d'exploit
froster, ce qui l'a sauvé.

Les maquisards ne maintenaient pas la garde, ils
dormaient. Les Allemands ont lancé des
grenades et les maquisards sont sortis. Ce qui
le avait sauvé, c'est que les armes étaient cachées
dans la montagne.

Après que le camp ait été pris, Manfred est
allé descendre la garde froster de Champouren,
Bône. On pensait qu'il avait dérangé le camp,
mais ce serait plutôt été sa femme que
lui. Manfred a tiré sur sa femme, mais il l'a
manquée.

Draix

Il a eu un camp de maquisards à Bellon, dans la montagne. Il a duré de huit à dix mois, et était dirigé par le capitaine Manfred, qui ensuite a conduit le camp de Chabrières. Les maquisards étaient de 18 à 20. Le maire actuel de Draix assurait leur ravitaillement, en pain et tout. Il prenait le pain à La Javie et l'amenait à dos de mulet jusqu'à Bellon. Il s'occupait également à rechercher des bêtes pour le ravitaillement en viande.

Les Allemands sont venus deux fois à Draix. La seconde fois pour prendre le camp de Bellon, les uns venaient de La Javie, les autres de Draix. Ils ont cerné le camp. Un seul des maquisards s'est échappé, le neveu du garde forestier. Les autres ont été pris mais ont réussi à s'échapper après avoir été déportés en Allemagne. Seul un juif aurait disparu. C'était un médecin, il faisait le docteur du camp, mais il exerçait aussi ces fonctions dans d'autres camps allant de Thorame à Chanolles.

Les Allemands sont venus une troisième fois en passant par le col de la Cine. Ils ont réquisitionné des mulets et des hommes. Ils avaient pris M. Pelestor comme guide. Ils avaient réquisitionné tous les hommes de Draix et quelques-uns de Marcoux.

Du col de la Cine, une colonne s'est dirigée vers Thorame-Basse et un bataillon vers Tartonne. Ils ont lâché M. Pelestor le soir. Les autres sont restés deux jours de plus. M. Pelestor avait conduit le chef du bataillon chez sa sœur, où on l'avait fait manger.

Lors de l'attaque du camp, les Allemands étaient venus le matin, de très bonne heure dans la nuit. Le capitaine Manfred est arrivé juste quand les Allemands venaient de prendre le camp. Il a vu ses camarades alignés dans un pré et il a rencontré les Allemands mais il avait une carte d'exploitant forestier, ce qui l'a sauvé. Les maquisards ne montaient pas la garde, ils dormaient. Les Allemands ont lancé des grenades, et les maquisards sont sortis. Ce qui les avait sauvés, c'est que les armes étaient cachées dans la montagne.

Après que le camp ait été pris, Manfred est allé descendre le garde forestier de Champourcin, Biny. On pensait qu'il avait dénoncé le camp, mais ce devait plutôt être sa femme que lui. Manfred a tiré aussi sur la femme, mais il l'a manquée.

De la Roumanie à la France (1909-1939)

David Fallik naît le 16 mars 1909 à Czenowitz, ville dont l'histoire mouvementée est à l'image de celle de l'Europe de l'Est au XX^e siècle. En effet, il voit le jour dans l'Empire d'Autriche-Hongrie, mais grandit en Roumanie après 1918 et la dislocation du vieil Empire. Devenue Cernauti, la ville entre dans le giron de l'URSS à la suite de la signature du pacte germano-soviétique en 1940. Elle est ukrainienne depuis la chute de l'Union soviétique en 1991.

Les parents de David, Levi et Sara, sont négociants et son acte de naissance atteste que sa famille appartient à la communauté israélite de la ville. Il effectue son cursus secondaire à Vienne et gagne la France en 1927 afin de poursuivre ses études de médecine.

Il fait alors partie des nombreux jeunes gens juifs étrangers qui viennent y étudier cette discipline. La plupart sont Roumains, et l'antisémitisme qui sévit dans leur pays les pousse à partir. Si la première législation antisémite est promulguée en 1937 (déchéance de nationalité pour plus de la moitié des juifs, *numerus clausus*, puis *nullus* dans les universités), « au cours des années 1920, le discours antisémite en Roumanie était encore calqué sur celui, plus généralement xénophobe, qui englobait également les Hongrois et les autres minorités »¹. Le choix de la France est évident pour ces étudiants : un accord datant du Second Empire instaure l'équivalence entre les baccalauréats des deux pays. Une fois leurs études terminées, ils peuvent facilement s'installer en France puisque la nationalité française n'est pas exigée dans les années 1920 pour l'exercice de la médecine². David Fallik suit donc ses études à Rouen puis à Montpellier et soutient en 1934 sa thèse, qui a pour sujet le « fonctionnement de la maternité de Port-Royal pendant l'année 1933 », à l'hôpital du même nom à Paris.

Il se marie à Paris la même année avec Micheline Bloch. Il exerce dans un premier temps à Deuil-la-Barre (95) puis s'installe à Chorges dans les Hautes-Alpes en 1935 avec son épouse et ses deux enfants nés en 1934 et 1936.

David Fallik est entré en France en novembre 1927. Sa femme est française et ses enfants également, par le droit du sol. Il souhaite donc, lui aussi, acquérir la nationalité. Un dossier à son nom est consultable aux Archives départementales des Hautes-Alpes. Selon ces archives, il avait fait une première demande en 1933, mais n'avait pas obtenu satisfaction. Une autre demande est effectuée en 1936. L'avis de l'administration est alors largement favorable, puisqu'il présente toutes les garanties de moralité et de bonne intégration : il est parfaitement francophone et exerce un métier très utile. La seule difficulté pourrait venir du fait qu'il ait été établi qu'il était un déserteur de l'armée roumaine. Un courrier transmis au préfet en juin 1936 rétablit la vérité : David Fallik n'est qu'insoumis, n'ayant pas répondu à l'appel de sa classe.

Pourtant, cette demande n'a manifestement pas abouti. En effet, sa fille Arlette détient une lettre manuscrite datée de novembre 1939, où il sollicite à nouveau la naturalisation. Ni Arlette ni son frère Francis ne connaissent avec certitude la situation qui était la sienne à sa mort en 1944, mais il est, selon toute vraisemblance, mort Roumain.

¹ « La disparition des Juifs de Roumanie », CAZACU Matei, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2003, n° 71, p. 51.

² « L'éviction des médecins juifs dans la France de Vichy », NAHUM Henri, *Les Belles Lettres*, « Archives Juives », 2008, volume 41, p. 41-42.

COPIE

ACTE DE NAISSANCE N° 164

Le seize Mars milneuf cent neuf à CZERNOWITZ rue de Nitkewiz N° 7
est né David du sex masculin fils légitime de Lewa FALLIK, marié
négociant, domicilié à CEZNOWITZ fils illégitime de Brasse FALLIK
de CZERNOWITZ et de Sarah FALLIK son épouse domiciliée à CEZERNOWITZ
fille légitime de défunt Herséh DOLFIN et de Marjoin née JACOB.
A été circonsécut le vingt trois Mars mil neuf cent neuf à CZERNOWITZ
Parrain était Malke GZEIKEL, Marraine était Chaim Meier EISIKOWIEZ,
avait pratiqué la circoncision Meier ISAAC SCHECHTER, sage femme
était Malke GZEIKEL.

Légitime suivant acte de mariage Tome IX Folio 4115 N° 188.

Extrait du registre matricule des naissances, Tome 21 Folio
172, de la Communauté Israélite de Czernowitz.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du matricule israélite de Czernowitz.

CZERNOWITZ, le 2 Juillet 1918

Signé : ROSENFELS

Pour traduction conforme sur papier libre pour renseignement.

Nancy, le 12 Novembre 1927

Le traducteur juré

signé : GOLD



Copie certifiée conforme
à l'original qui se trouve
dans le registre n° 10-2-47
à la date du 12/11/27
Le Secrétaire

Handwritten signature



PASSEPORT DE DAVID FALLIK, SANS DATE, COLLECTION ARLETTE GLACET NÉE FALLIK
PHOTOGRAPHIE, DAVID FALLIK, SES PARENTS ET SA SŒUR LAURA, VERS 1921, COLLECTION ARLETTE GLACET NÉE FALLIK



	1921	375	Reynaud	Ludovic	1875			homme	prop. cap.	patron
		376	Reynaud	Marie	1903	Reallon		femme		
		377	Reynaud	Alphonse	1913	Chorges		hls	journalier	Pousch
		378	Fallik	Levint	1904	Cernanti	Roumain	homme	docteur médecin	travail
		379	Blot	Micheline	1910	Crans à tous	France	femme		
03	1922	380	Fallik	Arlette	1934	Veil		enfants		
		381		Franis	1936	Chorges				
		382	Soubert	Yvonne	1916			bonne à tout faire		Fallik
04	avant	383	Julien	Louis	1863	St Julien		prop. empl. maître	prop. cap.	patron
05	1923	384	Verrenet	Léonine	1863	Chorges		femme		
		385								

Docteur **DAVID FALLIK**

FONCTIONNEMENT
DE LA
MATERNITÉ DE PORT-ROYAL
PENDANT L'ANNÉE 1933

PARIS
LIBRAIRIE E. LE FRANÇOIS
91, BOULEVARD ST-GERMAIN, 91

1934

412

CONFIDENTIELLE

DEMANDE DE NATURALISATION

FORMÉE EN VERTU DE LA LOI DU 10 AOUT 1927 (ART. 6, 1)



NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

I - ETAT CIVIL ET SITUATION DE FAMILLE

MARI
 Nom : Fallik
 Prénoms : David
 Né à Cernauti (roumains)
 le 16 mars 1909
 Nationalité : roumaine
 Profession : docteur en médecine
 Domicile : Chorges
 Rue : _____
 Mariés le 7 janvier 1934

FEMME
Bloch
Micheline Denise
 Née à La Chapelle-de-Fons (Suisse)
 le 21 janvier 1910
française

Chorges

 à Paris

	NOMS ET PRÉNOMS DE L'INTERESSÉ et de son conjoint, le cas échéant.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	NATIONALITÉ (1).	PROFESSION.	ADRESSE (2).	
ENFANTS.	Enfants majeurs . . .					
	Enfants mineurs . . .					
PARENTS.	Père du postulant . . .	<u>Fallik Lévy</u>	<u>15-1-79 Cernauti</u>	<u>Roumain</u>	<u>roumain</u>	<u>Cernauti</u>
	Mère du postulant . . .	<u>Fallik Sara</u>	<u>15-8-31 Siret</u>	<u>id</u>	<u>id</u>	<u>id</u>
	Père de la postulante.					
	Mère de la postulante.					
FRÈRES ET SEURS	Du postulant	<u>Fallik Lévy</u>	<u>17-4-1910 Cernauti</u>	<u>roumain</u>	<u>id</u>	<u>Cernauti</u>
	De la postulante . . .					

(1) S'ils sont Français, préciser les dispositions de notre loi en vertu desquelles ils ont acquis notre nationalité.
 (2) En ce qui concerne les enfants, indiquer s'ils vivent avec leurs parents. Dans le cas de la négative, indiquer l'adresse de la personne chez qui ils sont élevés.



Préfect. n° 334. — Nancy - Paris - Strasbourg - Besançon - Levallois. — 5-56.

- 2 -

II. — RENSEIGNEMENTS

QUESTIONNAIRE	REPONSE	
	EN CE QUI CONCERNE LE PORTULANT	EN CE QUI CONCERNE LA PORTULANTE
§ 1. — RESIDENCES EN FRANCE ET A L'ETRANGER		
Quelle est la date la plus récente de votre séjour en France?	Novembre 1937	
Y a-t-il eu de précédents séjours?	Non	
Quelles sont les localités où il a résidé successivement et pendant combien de temps? (Indiquer les adresses à Paris et en province)	Paris 11-17-27-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000	
Quelles professions successives a-t-il exercées? (Indiquer les adresses de résidence, le cas échéant)	Chercheur en médecine Docteur en médecine	
Missions et adresses à l'étranger, ainsi que services en France	Belgique (Roubaix)	
Professions exercées à l'étranger, (Indiquer l'adresse des employeurs, le cas échéant)		
Date et nature d'immatriculations (du 1 ^{er} au 31 ^{er} 1937)		
Date et nature de la carte d'identité ou de voyage de domicile et lieu de la délivrance	Paris 11-17-27-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000	
La conduite et sa moralité ont-elles été les mêmes à l'étranger qu'en France?	Non	
Justifia-t-il la reconnaissance par ses supérieurs?	Oui	

QUESTIONNAIRE	REPONSE	
	EN CE QUI CONCERNE LE PORTULANT	EN CE QUI CONCERNE LA PORTULANTE
A-1-1 Est l'objet de mesures de police (passe de carte d'identité, réquisition, expulsion, ...) de votre nationalité ou de votre résidence?	Non	
Les membres de la famille (sans distinction de nationalité, compagne, épouse ou autres) ont-ils été l'objet de mesures de police de votre nationalité ou de votre résidence? (Indiquer les adresses de résidence)	Non	
Pour quels motifs a-t-il été l'objet de mesures de police et notamment l'objet d'un arrêté d'expulsion?	Pour avoir été en France	
Pour quels motifs a-t-il été l'objet de mesures de police et notamment l'objet d'un arrêté d'expulsion?	Non	
Entretient-il encore des rapports avec le pays dont il possède la nationalité et les pays étrangers où il a vécu? Y a-t-il encore des intérêts et des attaches de ce pays?	Oui	
Pourrait-il avoir perdu tout contact de retour dans son pays?	Oui	
Quelles ont été ses occupations, ses activités pendant la guerre 1914-1918?	Non	
Des contacts ou relations ont-ils eu lieu avec des Français?	Non	
Quelle est son attitude politique?	Non	

- 3 -

§ 3. — SITUATION MILITAIRE

QUESTIONNAIRE	REPONSE	
	EN CE QUI CONCERNE LE PORTULANT	EN CE QUI CONCERNE LA PORTULANTE
Des brevilles peut-il bénéficier (Préciser le cas échéant, les services qu'il en a demandés)	Oui	
Les membres de sa famille ont-ils été l'objet de mesures de police de votre nationalité ou de votre résidence?	Non	
§ 3. — SITUATION MILITAIRE		
Est-il en France, pour quel motif a-t-il été en France? (Préciser, le cas échéant, la date de la déclaration de réquisition de la nationalité française et le numéro d'immatriculation de cet acte au ministère de la Justice)		
A-t-il été appelé à la loi militaire dans son pays d'origine? (Préciser, le cas échéant, les dates d'immatriculation et de libération. (Préciser, le cas échéant, les motifs de réforme ou d'exemption.)	Non	
A-t-il été appelé pendant la guerre 1914-1918 dans quel pays?		
A-t-il appartenu à une unité combattante? A-t-il été blessé? (Préciser)		
A-t-il servi avec les troupes françaises (Algérie, Maroc, Tunisie)?		
Est-il actuellement apte au service militaire?	Oui	
Est-il, âgé de plus de 18 ans, titulaire de la carte de mobilisation ou de la carte de réserve? (Préciser)		
Certaines membres de sa famille ont-ils servi dans l'armée française? (Préciser les noms)	Non	

- 4 -

§ 4. — DEGRE D'ASSIMILATION

QUESTIONNAIRE	REPONSE	
	EN CE QUI CONCERNE LE PORTULANT	EN CE QUI CONCERNE LA PORTULANTE
Des fils majeurs ou mineurs qui sont étrangers ont-ils été l'objet de mesures de police de votre nationalité ou de votre résidence?	Non	
Des fils majeurs français ont-ils servi avec les troupes françaises?	Non	
§ 4. — DEGRE D'ASSIMILATION		
Pourrait-il être considéré comme assimilé à la population française? (Dans le cas de la négative indiquer le degré d'assimilation, en précisant si l'intégration paraît susceptible d'une amélioration rapide.)	Oui	
A-t-il conservé ses habitudes alimentaires, ou a-t-il adopté nos usages?	Adopté nos usages	
Comprend-il et parle-t-il couramment la langue française?	Oui	
Prévoit-il habilement son avenir professionnel?	Oui	
Quelle est son degré d'instruction? (Indiquer le type de son instruction dans son pays d'origine) A-t-il obtenu des diplômes universitaires? (Préciser)	Diplôme de docteur en médecine à la Faculté de Médecine de Paris	
Est-ce qu'il a des relations avec des Français? (Préciser le nom et l'adresse de ces Français)	Non	
La nationalité de sa femme (ou de son épouse) est-elle française? (Préciser)	Oui	
Des enfants majeurs, qui sont étrangers, ont-ils été l'objet de mesures de police de votre nationalité ou de votre résidence?	Non	

QUESTIONNAIRE	RÉPONSE	
	EN CE QUI CONCERNE LE POSTULANT	EN CE QUI CONCERNE LA POPULAIRE
§ 5. - UTILITE SOCIALE		
Dans quelle condition le postulant est-il venu en France?	<i>muni d'un passeport</i>	
Avait-il avec lui un capital d'investissement? A quel titre? En quel moment les a-t-il eues?	<i>rien</i>	
Est-il entré en France soit à l'échec de ses professions d'origine, soit, indiquez les motifs de ces changements de professions?	<i>rien</i>	
Quelle est sa valeur professionnelle? Les divers patrons que l'on a eus ont-ils été satisfaits de ses services?	<i>rien</i>	
Contribue-t-il ou même de son époux, par ses connaissances ou son savoir-faire, à l'économie nationale? Préciser la nature de l'activité de cet aspect.	<i>rien</i>	
Y a-t-il prouvé de main-œuvre fournie dans le service du postulant?	<i>rien</i>	
Exerce-t-il une profession déjà exercée en son pays d'origine?	<i>rien</i>	
A-t-il travaillé en France soit industriellement ou dans les services?	<i>rien</i>	
Y a-t-il été des établissements industriels, commerciaux, agricoles ou autres? Y a-t-il apporté des talents particuliers?	<i>rien</i>	
A-t-il obtenu des distinctions, récompenses, médailles, etc.?	<i>rien</i>	

QUESTIONNAIRE	RÉPONSE	
	EN CE QUI CONCERNE LE POSTULANT	EN CE QUI CONCERNE LA POPULAIRE
§ 6. - ETAT DE SANTE		
Est-il commencé ou infecté? Quelle est l'importance de l'infirmité? Indiquer le caractère de la maladie et son caractère et l'état de son caractère et l'état de son caractère.	<i>rien</i>	
Est-il atteint d'une autre maladie?	<i>rien</i>	
Est-il atteint d'infirmité ou de lésion physique ou mentale?	<i>rien</i>	
A-t-il subi une visite médicale, lors de son entrée en France ou lors de son renouvellement de sa carte d'identité?	<i>rien</i>	
Des visites ont-elles été faites par un médecin?	<i>rien</i>	
§ 7. - SITUATION DE FORTUNE		
Que lui rapporte sa profession?	<i>rien</i>	
Quand de la femme et, le cas échéant, que des enfants qui restent en France?	<i>rien</i>	
A-t-il personnellement de la fortune? Indiquer la nature de cette fortune et de son caractère. Quelle est sa valeur approximative?	<i>rien</i>	

QUESTIONNAIRE	RÉPONSE	
	EN CE QUI CONCERNE LE POSTULANT	EN CE QUI CONCERNE LA POPULAIRE
Quel est le motif de son voyage, de sa présence en France? Le travail dérivé par lui commencent à se donner de vous?	<i>rien</i>	
Pour-t-il régulièrement au travail? Quelles sont ses dépenses?	<i>rien</i>	
Est-il tenu à payer l'impôt des droits de succession (2.25) pour la naturalisation, etc. (sans pour la naturalisation)?	<i>rien</i>	
Dans la signature, quelle somme offre-t-il?	<i>rien</i>	
Le service militaire postulé au travail avec ses ressources? Avec les titres fournis à l'appui de la demande de naturalisation?	<i>rien</i>	
§ 8. - OBSERVATIONS		
<i>rien</i>		
Compter et noter les observations et renseignements, qui, se trouvant pas leur place dans le questionnaire précédent, permettent de voir s'il y a lieu à la recommandation de la Commission, relative au cas.	<i>rien</i>	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÛRETÉ NATIONALE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
ERIANCO (H.A.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Eriançon le 20 Juin 1935

Le Commissaire Spécial,
à Monsieur le PRÉFET des Hautes-Alpes
à G A E

N° 1013

Référence à votre demande concernant le nommé

FALLIK, David, né le 15 Mars 1909 à Germant (Normandie), de Lévy et de MARIE BARR, qui sollicite notre nationalité.

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport ci-joint de M. COSTES, Inspecteur de Police Spéciale.

Des renseignements complémentaires que me fournit mon collaborateur, il résulte que le nommé aurait déjà formé en 1933, alors qu'il habitait à Paris, une demande de naturalisation qui n'eût été sans succès.

Aussi, comme cet étranger n'habite à Eriançon que depuis Janvier 1935, j'émets un avis favorable à sa demande, sous réserve expresse que les renseignements obtenus sur lui à ses résidences antérieures soient bons à tous points de vue.

Le Commissaire Spécial,

Signature



A. V. 1013 - N° 1013

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
DE LYON (R. A.)

N° 1332

A.S. M. nommé FALLIE
qui demande la na-
turalisation Fran-
çaise.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Briançon le 21 Juin 1936 MME

Le Commissaire Spécial,
à Monsieur le PRÉFET des Hautes-Alpes
à G A P

Je te mon rapport N° 1313, en date du
30 courant et concernant le nommé FALLIE, David,
né le 15 Mars 1909 à Gernant (Romanie), ex Levy
et de SOFIE Sara, qui sollicite la naturalisation
française.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que c'est par erreur que M. COGNET a indiqué dans
son rapport que cet étranger était adhérent au
l'armée romaine; c'est "innocent" qu'il lui lire,
car l'intéressé n'aurait pas répondu à l'appel
de sa classe et n'aurait donc pas été incorporé.

Le Commissaire Spécial,



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
DE LYON (R. A.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Briançon le 20 Juin 1936 MME

L'Inspecteur de Police Spéciale COSTES,
à Monsieur le COMMISSAIRE SPÉCIAL
à B R I A N Ç O N

A.S. M. FALLIE
David, sujet rom-
ain, qui demande
sa nationalité
française.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de résultat
de l'enquête à laquelle j'ai procédé, conformément à vos
instructions, sur le nommé FALLIE, David, né le 15 Mars
1909 à Gernant (Romanie), ex Levy et de SOFIE Sara, ex-
suj romain, déclaré au mariage à Georges (Hautes-Alpes)
qui sollicite la naturalisation française.

Cet étranger qui avait toujours habité Gernant,
est venu en France, le 10 Novembre 1927, par Sâv,
comme étudiant, avec un passeport national qui aurait été
remplacé par celui qu'il détient, N° 20450, établi par
la Préfecture de Valais de Gernant le 15 Décembre 1928.

- Il a séjourné :
- à Raven (Suisse Inférieure), III, rue de la République
jusqu'en Juillet 1928;
- à Montpeller (Gard), avenue d'Arson, Villa Sim-
on d'Octobre 1928 à Juillet 1930;
- à Chabanais (Gard), 29 rue de la Gare, du 20 Octobre
à fin Décembre 1930;
- à Paris (Seine), 116 rue Saint-Jacques (6^e), 10^e et
4^e Nations, jusqu'en 1931; rue Linné, maison SAHLOUTY
et 20, rue de la Croix, jusqu'en 10 Juillet 1934;
- à Dail (Seine & Oise), 29, avenue de la Gare, jus-
qu'en 7 Janvier 1935.

Depuis, il s'est installé à Georges (Hautes-Alpes).



10/10/36

De 1927 à 1928, il s'est rendu dans sa famille
en Roumanie, pendant le séjour des vacances, d'abord en
Juillet à Octobre et puis à Décembre en 1928.

Il aurait une sœur, Laura, 21 ans, vivant avec ses
parents à Gernant (Romanie) où son père est représentant
en épicerie.

Il n'aurait pas fait de service militaire dans son
pays et ne dit rien. Il aurait joint à son dossier un
certificat médical constatant son aptitude militaire.

Le 4 Janvier 1934, à la mairie de 8^e Arrondissement
à Paris, il a épousé la nommée FLORE, Micheline-Denise, née
le 21 Janvier 1910 à la Chaux-de-Fonds (Suisse), ex Abraham-
Albert et ex ROBINSON, Elouise-Denise, qui serait de na-
tionalité française, il a présenté une carte d'immatricu-
lation aux Annuaire des Français, alors qu'elle exerçait la
profession de couturière, sous le N° 1111111111 sous
le N° 10.7551051, portant la mention "nationalité française".
Il a été invité à fournir une pièce ayant un caractère
officiel (acte de naissance ou certificat de nationalité).

Il n'a pas de deux enfants qui seraient aussi de na-
tionalité française :

- 1^{er} - Ariette-Myriam, née le 6 Octobre 1924 à Dail
(Seine & Oise);
- 2^e - Françoise, née le 6 Janvier 1926 à Georges (Hautes-
Alpes).

Une FALLIE aurait un frère, FLORE, André, 22 ans, ré-
sident à la Bohème de Paris, qui serait de nationalité
française et habiterait avec ses parents à Paris (8^e).

Le nommé FALLIE demande sa nationalité parce que,
dit-il, ses parents et ses deux enfants sont français et qu'en
France, étant étranger dans son pays, il ne peut y recevoir
sans encombre ses parents.

Il parle très correctement notre langue et l'écrit

correctement. Ses associations ont été vérifiées. Sa conduite et
sa moralité sont bonnes et son attitude au point de vue
politique et national paraît correcte. Il est bien connu
de la population qui le considère et son praticien.

Il aurait sans fortune, mais se trouve compte avoir
100.000 francs à la disposition de ses parents. L'exercice
de la médecine lui a rapporté 25.000 francs en 1935 et il
aurait versé 600 francs au titre d'impôt divers.

Il offre la totalité des droits de succession.

Il est détenteur de diplômes pour l'exercice de la
médecine et l'art dentaire N° 256 délivré par le recteur
de l'Académie de Paris le 10 Janvier 1928, enregistré par
la Commission de Vérification romaine le 12 Décembre des
Hautes-Alpes le 2 Janvier 1930.

Il est titulaire de la carte d'identité de son ca-
lier N° 24-AS-60148, établie le 14 Juin 1935 par Monsieur
le PRÉFET de Police à Paris (valable du 1^{er} Janvier 1935 au
1^{er} Janvier 1936) et prorogée jusqu'au 1^{er} Janvier 1937 par
Monsieur le PRÉFET des Hautes-Alpes, le 10 Mai 1936.

L'Inspecteur de Police Spéciale,

COSTES

412



KE 32407



D.A.



Monsieur le Ministre de Justice
Garde des Sceaux

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter
de votre haute bienveillance ma
naturalisation française.

Je m'appelle FALLIK David
Je suis né le 10 mars 1909 à
Cernauti (Roumanie), de nationalité
roumaine, en France depuis 1927.

J'habite actuellement Chorges
(Htes Alpes) où j'exerce mon métier
de docteur en médecine.

Je suis marié à une Française et
j'ai deux enfants de nationalité française.

Je n'ai jamais fait l'objet de

procédures judiciaires.

Veuillez trouver ci joint
mon acte de naissance ainsi
que l'attestation certifiant
mon engagement dans l'armée
française pour la durée de
la guerre.

Veuillez croire Monsieur le Ministre
à l'assurance de mon profond
respect.

Chorges le 3 novembre 1939

Fallik

Des persécutions à l'entrée au maquis

En 1939, David Fallik s'engage dans l'armée française et il est démobilisé en juillet 1940.

Le même été est mise en place une législation qui vise les médecins juifs, en particulier les médecins juifs étrangers. De cette manière, le gouvernement de Vichy compte s'assurer du soutien de ces notables que sont les médecins, qui, pour certains, se plaignaient dès les années 1920 de cette « pléthore » de confrères étrangers en France.

Dès le 17 juillet 1940, une loi interdit l'exercice à tout médecin n'étant pas de père français. Cette loi est toutefois assouplie par une ordonnance de novembre qui accorde une dérogation aux médecins qui auraient fondé une famille française : ce qui permet vraisemblablement à David Fallik d'être épargné dans un premier temps. Le statut des juifs d'octobre 1940 consacre cependant l'exclusion des juifs de la société française. Il prévoit ainsi une « proportion déterminée » de juifs dans les professions libérales. En effet, un *numerus clausus* est institué par un décret du 11 août 1941 qui suit le second « statut des juifs » du 2 juin, la limitation étant fixée à 2 % de médecins juifs¹. Des listes d'exclusion paraissent donc progressivement et David Fallik se voit interdit d'exercer en 1942.

La famille Fallik a sans doute la chance de vivre à la campagne et le docteur d'être plutôt apprécié de la population. La question se pose toutefois maintenant de la survie matérielle et des risques encourus. D'après sa fille Arlette, David Fallik prend en charge pour un temps très court la pharmacie de la commune.

C'est en 1943 qu'il fait le choix que font beaucoup de ses confrères juifs : il rentre dans la résistance. Dans les Hautes-Alpes, il intègre tout d'abord une organisation appartenant aux MUR (mouvement *Combat*), dans un réseau formé par des fonctionnaires des Ponts-et-Chaussées dont le « camp de base » est situé dans une ferme de Combe-Brézés dans la commune de Saint-Sauveur d'Embrun. Le groupe, d'une dizaine de personnes, est alors essentiellement composé de réfractaires au STO². De fait, David Fallik ne correspond pas à la sociologie générale des maquisards : des hommes jeunes, voire très jeunes, célibataires et sans guère d'attache familiale, et des garçons qui sont « des enfants du pays »³. Mais le docteur Fallik, comme les réfractaires au STO, doit de se cacher, et a aussi envie d'agir. Alors, il fait ce qu'il sait faire. Les résistants de Combe-Brézés ont rédigé un journal de bord, où il est souvent fait mention du rôle que joue David Fallik grâce à ses compétences médicales. Les récits des maquisards prouvent aussi que David Fallik n'est alors rentré que dans une semi-clandestinité : le danger est toujours présent mais il parvient à rendre visite à sa femme, soigne les habitants des alentours, ce qui permet d'ailleurs de nourrir le maquis. Il reste à Combe-Brézés environ deux mois avant de rejoindre, pour quelques jours, le maquis de l'abbaye de Boscodon.

¹ « L'éviction des médecins juifs dans la France de Vichy », NAHUM Henri, *Les Belles Lettres*, « Archives Juives », 2008, volume 41, p. 42-48.

² Arch. dép. AHP, Per 93, tome XLIV, fascicule 178, *Provence historique*, « La vie quotidienne des réfractaires dans l'Embrunais », Sylvain REYNAUD, Jean-Marie GUILLON, 1994, p. 513-515. Le STO est le Service du travail obligatoire.

³ Arch. dép AHP, Doc 04 408, SIMONNET Stéphane, *Maquis et maquisards. La Résistance en armes 1942-1944*, Belin, p. 83-84, 2015



PHOTOGRAPHIE, DAVID FALLIK EN UNIFORME MILITAIRE ET SES ENFANTS ARLETTE ET FRANCIS, SANS DATE, COLLECTION ARLETTE GLACET NÉE FALLIK

Énumération des Entreprises ou des professions
visées par les art. 4 et 5 de la Loi du
2 Juin 1941 portant statut des Juifs

Art.4

Art.5

Français

RABINOVITCH Wladimir - Avocat au Barreau
de Paris - BRIANCON, 21 Rue Mercerie.

Mme PETSCHÉ née LAZARD Simone - Associée
commanditaire - BRIANCON, 31 Avenue de
la République et 41 Rue de la Faisan-
derie à Paris.

RACCAT Félix - Négociant en Bois et Char-
bons - BASTIA (Corse) 7 Bld Albert Ier
2 Cours Sébastiani et à AJACCIO, Grand
Hôtel et Continental.

Société Foncière et Immobilière de
Corse, actuellement Société Hôtelière
exploitant le "Grand Hôtel et Conti-
nental" à AJACCIO - (Président-Direc-
teur Général: RACCAT Félix).

WAKSMANN Simon Samuel - photos radio-
sports - BRIANCON, 13 Grande Rue.

IANKELEVITCH Jacques - Docteur en méde-
cine - GAP, 1 Rue Carnot.

PERLES Maurice - Société commerciale -
GAP, 1 Rue Carnot.

Société de Produits Chimiques des Terres
Rares (Cap. 5.750.000 F.) - Administrateur-
Délégué: M. KHOUVINE - GAP Hôtel des
Colonies et NEUILLY S/SEINE 86, Bld
Victor Hugo.

Cie Industrielle et Minière du Nord et
des Alpes - Administrateur-délégué: M.
KHOUVINE - GAP Hôtel des Colonies et
NEUILLY S/SEINE, 86, Bld Victor Hugo.

Cie Continentale Simmons - Administrateur
délégué: M. KHOUVINE - GAP Hôtel des
Colonies et NEUILLY S/SEINE, 86, Bld
Victor Hugo.

Etrangers

FALLIK David - Docteur en Médecine -
CHORGES (Htes-Alpes).

LEVY Joseph - marchand ambulant - SERRES.

ESKENAZI Arron - marchand ambulant -
LARAGNE.

EIREW Adolf - Docteur en médecine -
REMOLLON.

COHEN Isaac - marchand ambulant -
MONTEGLIN.

RECITS DE MAQUISARDS

- Lundi 6 Septembre 1943 -

L'un d'entre eux est descendu au village.
Monsieur C. vient me rejoindre et me présente le Docteur qui vient avec nous. Nous arrivons à notre refuge à midi.
J'ai rapporté de chez mes amis : petits pois, lentilles, haricots.

- Samedi 11 Septembre 1943 -

Depuis longtemps un des gars avait de grosses difficultés vu l'état de ses chaussures. Il écrit : 2 gars sont allés au ravitaillement "je suis content car ils ont monté une paire de souliers que m'offre le Docteur" . René a même apporté du tabac pour le Docteur

- Samedi 18 Septembre 1943 -

Le Docteur n'a pas pu descendre chez lui car il y avait danger.

- Jeudi 23 Septembre 1943 -

Nous descendons à 5 H. 1/2 - Le Docteur va passer quelques jours avec sa femme.

- Samedi 2 Octobre 1943 -

Le Docteur se lève à 4 H., ABEL à 6 H. , moi, un peu après.
Départ du Docteur Monsieur R. vient appeler le Docteur pour soigner Madame X. Comme il n'est plus là, je descends au village afin qu'on prévienne la famille de ne pas compter sur lui.

(c'est à ce moment là qu'il a du partir à DIGNE)

- Dimanche 24 Octobre 1943 -

En redescendant au village, une bonne surprise.. Je trouve le Docteur avec D et ABEL . Nous soupçons chez F. Le Docteur et D vont se coucher.
Le Docteur a ausculté un enfant chez F ...un litre de lait..

- Vendredi 10 Décembre - Le Docteur et CAMEL enlèvent la neige
- Samedi 11 Décembre - Le Docteur descend à EMBRUM, sa femme passe la journée à EMBRUM.
- Mercredi 15 Décembre - Le Docteur est allé chez..faire une visite. il rapporte : 6 oeufs, 4 kilos de boeuf, du boudin
- Jeudi 16 Décembre - Le Docteur va passer quelques jours avec sa femme
- Dimanche 19 Décembre - Arrivée du Docteur
- Mercredi 22 Décembre - Le Docteur va en visite
- Lundi 27 Décembre - Le Docteur va en visite
- Mardi 28 Décembre - Le Docteur va en visite - il ramène : un lapin et 2 saucissons.
- Mercredi 29 Décembre - Le Docteur va en visite
- Dimanche 16 Janvier 1944 - Le frère d'ABEL vient nous avertir que ça barde pour nous.
- lundi 17 Janvier - chacun à son tour prend la garde, ABEL, CAMEL, puis le Docteur, qui au bout d'une heure nous donne l'alerte. 1/4 d'heure après, nous partons ; Après une heure de marche nous nous arrêtons dans une cabane.

Pas de suite et nous nous installons dans cette cabane

- Lundi 24 Janvier 1944 -

Le Docteur nous quitte pour quelque temps.

Ensuite, on ne parle plus du Docteur

IL A ETE ARRETE A DIGNE LE 14 FEVRIER 1944



PHOTOGRAPHIE DE LA FERME DE COMBE-BRÉZÉS, SANS DATE, COLLECTION ARLETTE GLACET NÉE FALLIK
 PLAQUES COMMÉMORATIVES À BOSCODON ET CHORGES, SANS DATE, COLLECTION ARLETTE GLACET NÉE FALLIK

L'arrestation à l'École des cadres de Draix

14 février 1944

En janvier 1944, David Fallik arrive à l'École des cadres de Draix où il s'est porté volontaire. C'est à ce moment qu'il plonge réellement dans la clandestinité, ses enfants racontent qu'ils l'ont vu pour la dernière fois le 24 janvier 1944.

Le témoignage de Victor Mazière, un des onze maquisards arrêtés avec lui, permet de connaître une partie du sort qui a été le sien après son arrestation.

Avec ses compagnons d'infortune, il est emmené à moitié nu vers le village de Draix où des camions les conduisent à l'hôtel Ermitage puis à la villa Marie-Louise à Digne où ils sont torturés pendant trois jours. Les onze stagiaires sont enfin transférés à l'Hôtel Hermitage de Nice, un palace transformé en quartier général de la Gestapo, puis dans la prison de la rue de la Gendarmerie (actuelle maison d'arrêt).

C'est là que David Fallik est séparé des autres maquisards pour être emmené à l'hôtel Excelsior. Cet établissement avait été réquisitionné à partir de septembre 1943 pour rassembler les juifs arrêtés. Il y reste plusieurs semaines avant d'être transféré vers le camp d'internement de Drancy le 31 mars.

David Fallik
né le 16 mars 1909



Notre père est né le 16 mars 1909 à Czernowitz, ville qui faisait partie de l'empire austro-hongrois, puis de la Roumanie et qui maintenant est en Ukraine.

Fils de Levi Fallik et de Sarah Dolfin, il a fait ses études secondaires à Vienne, en Autriche. Il est alors venu en France, a passé un an à Montpellier, puis s'est installé à Paris pour poursuivre ses études de médecine. C'est lors d'un bal donné par la Faculté de Médecine qu'il a rencontré notre mère, Micheline Bloch (née le 21 janvier 1910 à La Chaux-de-Fonds, en Suisse), qui était secrétaire au Ministère des Anciens Combattants à Paris.

Ils se sont mariés le 4 janvier 1934 et se sont installés à Deuil-la-Barre. Il a passé sa thèse le 9 juillet 1934, date à partir de laquelle il a exercé la médecine à Deuil jusqu'en décembre 1934.

Ils se sont alors rendus à Chorges, dans les Hautes-Alpes, avec leur fille Arlette, née le 6 octobre 1934, et où est né leur fils Francis. Il a su se faire aimer des habitants par sa bonté, sa compétence et son dévouement. C'était l'époque où, dans les fermes éloignées, les femmes accouchaient chez elles, et c'est ainsi qu'il lui arrivait de s'absenter pendant des nuits entières. En hiver, c'est parfois chaussé de skis qu'il était obligé d'aller faire certaines visites.

Il s'est engagé dans l'armée française le 2 août 1939, comme indiqué dans son livret militaire. Il a été démobilisé en juillet 1940.

Il a continué d'exercer son métier jusqu'à ce que le gouvernement de Vichy le lui interdise en 1942, du fait de son statut de Juif.

Il est entré dans le maquis de l'Abbaye de Boscodon (Hautes-Alpes), en septembre 1943. Les soins qu'il donnait aux paysans des fermes voisines lui permettaient de rapporter de la nourriture à ses compagnons. Puis il a été déplacé dans un maquis à la ferme de Bellon Draix, près de Digne. C'est à la veille de ce déplacement que nous l'avons vu pour la dernière fois. En pleine nuit, nous avons été réveillés pour « embrasser papa ». C'était le 24 janvier 1944. Le 14 février 1944, il a été arrêté avec tous ses camarades résistants, dénoncés par les habitants d'une ferme.

Je m'appelle Victor MAZIERE

Je faisais partie des 11 résistants arrêtés à la Ferme de Bellon à DRAIX le 14 Février 1944.

A la demande d'Arlette GLACET, née FALLIK je reviens sur les douloureux moments passés avec David FALLIK Père d'Arlette et François, son frère.

J'avais fini ma cession au Maquis de la Ferme Bellon, et suis resté un jour de plus car il y avait un bon cuisinier et on n'avait pas de problème de nourriture .

La cession avait commencé pour les nouveaux maquisards arrivés à la ferme.

Cette école appartenait au service Périclés qui était un sous-réseau de combat ; il y avait également une école dans le Haut-Jura, mais beaucoup plus important.

Le lendemain, très tôt, les allemands sont arrivés ; nous dormions.

Ils nous ont fait mettre torse nu, dehors.

Nous sommes redescendus à Draix (une heure de marche dans la montagne) Des camions nous attendaient pour aller à l'Hotel l'Ermitage de Digne ou nous avons été torturés Villa Marie Louise occupée par la gestapo, et sommes restés pendant 3 jours.

Nous avons été transférés par car, jambes et poitrine attachés aux sièges avec des cordes , 11 S.S. se tenant au fond du car arme au poing.

Transférés à Nice à l'Hotel Ermitage pour de nouveaux interrogatoires, ou nous avons dormi dans des caves , ensuite prison de Nice ou nous étions enfermés à 8 dans une petite cellule, avec un robinet à 10 centimètre du sol

Je n'étais pas dans la même cellule que David FALLIK, mais quelque temps après, les allemands sont venus le chercher pour le transférer à l'Hotel Excelsior, et j'ai pu voir à travers les planches de la porte le regard attristé qu'il m'a jeté prouvant qu'il savait l'avenir qui l'attendait.

Je l'ai évidemment perdu de vue et ai appris par sa fille Arlette qui m'a retrouvé, le sort qui a été le sien.

Nous avons été dénoncés par un garde forestier qui revenait d'Allemagne, avec une sudète, Mais le lendemain PRINCE, est allé rencontrer le forestier, et lui a mis une balle dans la tête.

En ce qui me concerne, avec mes codétenus, je me suis retrouvé dans un train à la gare de Nice, mais le Pont du Var étant coupé, nous avons pris un car jusqu'à Cannes, ensuite de nouveau le train d'où je me suis évadé à DIJON avec un instructeur Yougoslave de l'école.

Joël (Belge juif)
Fernand Audibert - cuisto

x Nicolitch Radomir yougoslave
(officier)
+ Victor Magiëre

Stéphane Charrier

x Desquelles Raymond -
François Florhic (juif Autrichien)
x Lang Etienne

Fallit David

Semailles

Malaval (juif)

Robert Sarrazac a créé l'école
(Doulage) des cadres

Le convoi 73, le « convoi des oubliés »

David Fallik est intégré au convoi n° 73 en gare de Bobigny le 15 mai 1944. Comme pour les dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été déportés ainsi, la destination est inconnue. Il est enfermé dans l'un des quinze wagons du convoi n° 73, seul transport parti de France n'ayant regroupé que des hommes, 878 dont 12 adolescents, et dirigé vers les Pays baltes, en Lituanie puis en Estonie. À Drancy, les nazis avaient lancé un appel au volontariat, laissant entendre que les hommes allaient travailler pour l'organisation Todt¹. « Beaucoup se sont engagés volontairement, dont des adolescents qui ont triché sur leur âge pour participer à ce qu'ils croyaient être un boulot.² » Le frère et le père de Simone Veil ont aussi fait partie de ce convoi, tout comme Miron Zlatin, arrêté le 6 avril 1944 avec les enfants d'Izieu qu'il avait pris en charge avec sa femme Sabine.

« Convoi des oubliés » car il a fallu attendre les années 1990 pour connaître sa destinée tragique. Ce n'est qu'en 1994 que fut découverte une inscription, sur le mur du Fort IX de Kaunas en Lituanie. Construit en 1902, il s'agit de l'un des huit forts qui ceignent la ville, transformé en prison en 1924. De 1941 à 1944, les Allemands qui occupent la Lituanie en font un centre d'exécution pour des Juifs lituaniens ou venus d'Europe³. Le convoi 73 arrive à Kaunas le 18 mai, dix wagons sur les quinze sont décrochés, les cinq autres partent vers l'Estonie. Près de six cents hommes descendent à Kaunas, un nombre indéterminé d'entre eux est mitraillé sur le quai. Les survivants sont conduits au Fort. Certains inscrivent sur un mur « Nous sommes 900 Français »...

Après trois semaines dans la forteresse, les déportés sont séparés en deux groupes. Nul ne sait ce qu'il adviendra du premier. Le second est conduit vers Pravieniskes, à une vingtaine de kilomètres de Kaunas. Les détenus vont y travailler, dans des conditions effroyables, à extraire la tourbe des marécages et à couper du bois. Dans cette forêt, de nombreux déportés du convoi sont fusillés. Ce camp est libéré le 22 juillet 1944, il n'y reste que 160 détenus.

Les cinq wagons détachés à Kaunas poursuivent leur route le 19 mai vers l'Estonie pour parvenir à Tallinn (Reval jusqu'en 1918) le 23 mai. Beaucoup de déportés n'ont pas survécu au voyage, les autres sont conduits à la prison Patarei où ils auraient ensuite effectué des travaux de terrassement. Ceux qui survivent aux terribles conditions de vie sont acheminés vers une caserne désaffectée de la banlieue, qui fera office de camp. Les survivants sont encore astreints au travail forcé en particulier sur l'aérodrome de Lasnamäe, régulièrement bombardé, et qu'il faut donc quotidiennement remettre en état. Ils sont à nouveau évacués le 28 août par les nazis qui fuient l'Armée Rouge vers le camp de Stuthoff en Pologne. En 1945, seuls 22 des 878 déportés ont survécu⁴.

¹ L'Organisation Todt (OT) a été chargée de la réalisation de nombreux projets de construction, civils comme militaires en Allemagne et dans les pays sous domination nazie, comme par exemple le mur de l'Atlantique.

² Monique Hecker, cofondatrice de l'Association des familles et amis des déportés du convoi 73, dans *Libération*, 29 juillet 2009.

³ « Le convoi 73, un destin singulier », Sylvia et Serge La Fonchais, enfants de Jean Aszerman, déporté, pour l'association « Les familles et amis des déportés du convoi 73 », sans date, p. 25-26.

⁴ *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France* comporte une erreur sur ce point.

Transferts du 11.01 au 30.07.44

Nom	Prénom	convoi	née	date et lieu de nais.	adresse
HAYDUN	Helene	76	Samuel	22.06.93 Liege	8, rue Gounod
HERRMANN	Gustave	73		05.06.03 Vienne	16, bd de Carabacel
ICKOVIC	Isidore	71		24.03.81 Munkacs	49, av. de la Victoire
ILLNER	Anna	71	Glas	20.06.96 Vienne	
ILLNER	Frederic	71		23.03.85 Vienne	16, rue des Lilas
KERNEGG	Hans	71		19.12.93 Vienne	56, rue St Philippe
KERNEGG	Marguerite	71	Wolfram	22.12.90 Vienne	11 bis, bd Gambetta
KLUGMAN	Narcisse	72		18.11.75 Studreitzka	Le Golf - Sospel
KLUGMAN	Mariette	72	Buiz	15.07.85 Toulouse	
KORNEL	Ludwig	73		14.06.89 Vienne	42, bd Gambetta
KOUTNER	Bayla	71	Brumberg	27.03.04	10, rue Falcon
LEVY	Felix	73		17.04.89 Scherwill	St Pancrace
MARINO	Gilles	71		20.11.20 Boulogne	
MARINO	Jacqueline	71	Wildenstein	23.08.00 Paris	
MARINO	Pierre	71		07.12.31 Paris	
MARINO	Albert	71		07.07.95 Paris	8, av. Shakespeare
METZGER	Edmond	76		18.09.82 Belfort	
MOCHEVITCH	Nadejda	71		27.06.75 Ekaterinoslaw	72, rue de France
PERACH	Helene	71		22.11.88 Vilna	1, av. du Bellay
PERSITZ	Helene	71	Vestermans	04.08.12 Daucavpoils	
PERSITZ	Alexandre	71		04.06.10	7, av. du Patrimoine
PLAUT	Bella	70		02.12.07	Juan les Pins
RECHT	Claude	73		02.03.04 Paris	4, av. de la Victoire
SABLONS	Jacques				
SALOMON	Roger				5, rue Henri Krohn
SCHICK	Hedvika	71	Wotitzky	15.05.83 Prague	26, bd Victor Hugo
SCHLOSS	Henryka		Ahl		
SIMON	Marx	71		20.12.70 Lonsperhouse	Barrême (B.-A.)
SIMON	Julien	71		05.09.03 Puttelange	
SIMON	Alice	71	Braun	07.04.09 Ingwiller	
SIMON	Helene	71		12.03.39 Puttelange	
SIMON	Josette	71		12.08.42 Digne	
SIMON	Georgette	71		30.07.14 Puttelange	
SIMON	Oscar	71		22.01.79 Osnalormick	17, bd Auguste Raynaud
SIRMONT	Edgar	71		14.02.84 Hambourg	8, rue Jacques Serraire
SPIRA	Alice	72	Fleischer	15.09.02 Vienne	
SPIRA	Max	72		27.05.90 Cracovie	
SZEIER	Jacques	73		28.07.09 Rawa-Ruska	25, bd Rombaldi
TIANO	Jacques	77		08.05.90 Salonique	8, rue du Marché
VITA	Armand				10, rue Alberti
VITERBO	Eleonore	71	Cavaglione	25.05.70 Nice	23, av. Lambert
WALLIS	Franzka			Schloss	5, rue Alsace-Lorraine
WEINBERG	Maurice	71		26.07.67 Hamm	Nice
WEINBERG	Lucie	71	Simon	28.10.00 Luttelange	
Arrivée à Drancy 31.03.44					
ADLER	Anna	71	Klausner	01.03.87 Varsovie	Palais de France - Beausoleil
AMSON	Ernest	73		24.05.06 Bruxelles	13, av. de Pessicart
ALMULY	Lionel	73		16.05.08 Bucarest	
ANGEL	Robert	73		08.09.97 Paris	
ANSZYN	Jacques	73		08.07.97 Varsovie	
BALAZS	Elisabeth	71	Kun	27.07.24 Budapest	Chemin de Crouton - Juan les Pins
BENSUSSAN	Elie	71		15.02.74 Marseille	
BENSUSSAN	Marie	71	Lavelaine	13.07.72 Cherbourg	
BERAN	Gustave	71		02.01.82	5 bis, rue Meyerbeer
BERAN	Leo	71		21.11.83	5 bis, rue Meyerbeer
BLOCH	Adrien	71		09.06.87 Enghien	19, rue Rachel

Transferts du 11.01 au 30.07.44

Nom	Prénom	convoi	née	date et lieu de nais.	adresse
DEMAYO	Kornelia	71	Fleischmann	14.02.86 Presbourg	15, rue Berlioz
DOUKOPOLUK	Pierre	73		25.12.92 Lopadum	
FALKENSTEIN	Maximilien	72		13.05.65 Sarrebourg	75, rue de France
FALLIK	David	73		16.03.09 Czernowitz	Chorges (H.-A.)
FISCH	Emile	71		15.03.85 Lwow	Nouvel Hôtel - Monte-Carlo
FRIEDMANN	Noel	73		29.10.90 Lubertov	Beausoleil
FUXMAN	Alexandre	73		16.02.03 Kishineff	13, av. Mal Foch
GAFFRE	Henri	71		21.07.67 Paris	2, rue Hospitalière
GAFFRE	Suzanne	71	Simon	29.04.78 Bordeaux	
GHINSBURG	Lazzaro	71		21.09.65 Gonnel	Hôtel Dosano - Beausoleil
GIVATOWSKY	Louis				
GOLDSTEIN	Fritz	71		02.12.08 Andrinople	11, av. de Vilaine - Beausoleil
HALIFFI	Joseph	71		02.10.85 Tripoli	
HARTMANN	Georges	71		08.08.87 Posen	Pte av. les Orangers
HARTMANN	Lucie	71	Levin	01.07.85 Posen	
HEIT	Hermann	72		12.08.91 Nice	
HENRYKOWSKI	Roland	73		24.10.23 Paris	5, rue Robe Capen
HERCHENBERG	Betti	71	Blankenstein	01.06.14 Shonenbourg	66 bis, av. Californie
HERLING	David	73		01.09.13 Lwow	11, rue de Belgique
HUISMAN	Lucien	71		27.09.80 Toulouse	2, rue Emma Tiranty
JAMMET	Olga	71	Lirvie	17.12.89 Minsk	24, bd F. Grosso
JOUNOVSKY	Simon	73		16.09.88	34, rue de la Buffa
KAHN	Leonie	71	Levy	30.04.73 Paris	48, bd Th. Garnier
KAHN	Jacques	73		15.11.95 Bordeaux	
KEHON	Bela	73		29.11.00 Troita	
KLAPHOLZ	Adolf	72		02.12.04 Cracovie	Sun Palace - Monaco
KLIPSTEIN	David	76		22.07.04 Cracovie	
KHOMENKO	Alexandre	74		30.04.95	8, rue Montangel - Beausoleil
KHOMENKO	Olga	74	Labzino	14.07.95	
KOHN	Joseph	71		30.05.85 Odessa	7, av. Fruant - Beausoleil
KOHN	Hans	71		29.04.00 Vienne	
KNEPLER	Hugo	71		10.08.72 Vienne	Hôtel Boeri - Beausoleil
LAX	Marion	71	Hirsch	14.06.88 Londres	57, rue du Mal Joffre
PIATIGORSK	Michel	71		24.08.88 Odessa	6, bd Gambetta
PINTCHMAN	Jules	71		18.05.97 Odessa	16, rue G. Clémenceau
POLLAK	Nadine	71	Zadovnaisky	01.09.86 Ekaterinoslaw	Auberge des Fleurs - Vence
ROSENGARTEN	Mathilde	71	Ehrunzweig	01.11.79 Baujaluka	
ROSENGARTEN	Moise	71		21.10.89 Mostywiekie	3, av. du Casino
SAMDAM	Albert	71		14.10.66 Bruxelles	Hôtel de Russie - Monte-Carlo
SAMDAM	Alice	71	Gugenheim	26.03.70 Bruxelles	
SCHLACHTER	Israel	71		26.10.98 Smolensk	Av. de Villemont
SILBERSCHMIDT	Alexandre	71		27.03.89 Kherson	Palais de France - Beausoleil
SINELNIKOFF	Eleonore	72	Friedlander	18.09.10 Petrograd	
SINELNIKOFF	Gregoire	72		21.11.93 Kharkov	5, av. du Puits
SPIELER	Selig	73		06.10.01 Knihinin	15, rue Bottero
SWIBACK	Marcelle		Levy		Sospel
VINARNICK	Louis	73		06.01.08 Paris	1, rue de Falicon
WAGSCHAL	Guillaume	73		06.07.03 Geneve	
WALD	Alfred	71		02.03.03 Vienne	Hôtel Cosmopolite - Beausoleil
WEINBERGER	Benno	73		26.07.02 Wisnicznowy	
Arrivée à Drancy 07.04.44					
BERGER	Abel	71		03.06.86	23, rue Mal Joffre
BERGER	Frayda	71	Szeen	10.10.91 Stawiczyn	
BESSON	Anne		Nimkova		13, av. Sevigné
BICHOWSKI	Adele	71	Zecienski	24.11.82 Paris	
BICHOWSKI	Nathan	71		10.01.86 Tolez	Hôtel Esplanade - 2, bd Pierre Sola
BRESSLOFF	Georges	73		15.03.23 Paris	3, av. Les Hêtres

CE QUE L'ON SAVAIT EN 1978 GRÂCE A SERGE KLARSFELD

CONVOI N° 73 EN DATE DU 15 MAI 1944

Encore une fois, le "calendrier" d'Auschwitz se révèle inexact: ce convoi n'est pas arrivé à Auschwitz, comme il le prétend et A. Rutkowski lui a fait confiance dans son tableau de la déportation en se basant sur l'argument que le nombre de déportés arrivés au camp, indiqué par le "calendrier" est le même que celui des déportés sur la liste n°73. C'est le contraire: le "calendrier" indique 878 arrivants à Auschwitz, en se basant sur la documentation de Paris, celle du CDJC. De plus, il aurait suffi d'examiner la liste 73, pour se rendre compte qu'elle ne pouvait correspondre aux matricules donnés selon le "calendrier" puisque il n'y a que des hommes dans ce convoi: 878, alors que pour le "calendrier" il y aurait 247 femmes.

Parmi ces 878 hommes, seulement 12 âgés de 12 à 17 ans. Les autres sont dans la force de l'âge. L'année 1944 est avare de documents en ce qui concerne la section anti-juive de la Gestapo; mais cette présence exclusive d'hommes laisse à penser qu'il s'agit peut-être d'un convoi de représailles, comme celui du 4 mars et comme celui du 6 mars 1943.

Selon les dépositions des rescapés recueillies au Ministère des A.C., il est évident qu'une partie du convoi est allée à Kaunas (Kovno) en Lithuanie, tandis qu'une autre partie allait à Reval en Esthonie.

Déposition de Asmanoff: 15 wagons; 3 jours et 3 nuits vers Kovno; de là 10 wagons vers Reval en 1 jour et 1 nuit. Internés à Reval; 6 jours plus tard les SS prennent 60 d'entre nous "pour travailler"; on ne les a pas revus; le reste travaille au camp d'aviation. Le 14 juillet de nouveau les SS prennent 60 pour travailler dans la forêt. Le 14 août, une centaine de malades prennent une destination inconnue. Le 28 août 1944, le reste est dirigé sur le camp du Stuthoff.

Déposition Harry Klein: en route pour Kovno; puis 2 groupes, l'un d'environ 500 hommes vers Reval; l'autre groupe dans la forteresse n° 9 à Kovno. Ce groupe travaille la tourbe dans des conditions horribles au camp de Projanowska; une partie de ce groupe, 160 seront exécutés par fusillades, les autres seront évacués en juillet-août

Déposition Moïse Almaleh: 10 wagons sont restés à Kovno, les autres sont partis vers Reval; lui aussi. Périodiquement les SS venaient chercher des groupes pour les exécuter dans la forêt. Le 28 août, les 34 survivants furent évacués sur le camp du Stuthoff.

En 1945, 16 survivants.

* Mémorial de la déportation des Juifs de France

CISINSKI	PAUL	04.07.17	VARSOVIE	FINKEL	NATHAN	17.07.09	VARSOVIE
CIUP	MAX	25.07.17	VARSOVIE	FISCHBACH	MAX	06.09.02	BRODINA
CLEAP	ABRAHAM	27.03.23	PARIS 12	FISCHER	IGNACE	28.10.00	ORTKA
COEN	JACQUES	07.07.90	LARISSA	FOGELMAN	ANDRE	22.01.25	PARIS
COHEN	ALBERT	05.03.08	TUNIS	FORIS	LAURENT	05.02.20	BUDAPEST
COHEN	EMMANUEL	17.08.89	DAMAS	FRAITMAN	JACQUES	17.07.02	CZESTOCHWA
COHEN	HARRY	06.02.96	DJINSKI	FRAKTOWNIK	JOSEPH	24.07.04	VILNO
COHEN	HENRI	05.11.18	NEUILLY	FRANCES	JACQUES	11.02.11	SALONIQUE
COHEN	ISIDORE	06.10.25	AVIGNON	FRANCK	PIERRE	28.12.14	GOUVIEUX
COHEN	ISIDORE	12.01.18	MELILLA	FREIBERT	JACQUES	25.11.07	PARIS
COHEN	JACQUES	20.07.02	ISTANBUL	FRENKEL	ROLAND	09.09.09	PARIS
COHEN	JACQUES	27.10.92	SALONIQUE	FRESCO	ABRAHAM	25.02.01	BROUSSE
COHEN	LUCIEN	23.07.22	SEDAN	FRESCO	HAIM	08.07.98	CONSTANTINO
COHEN	PAUL	01.01.05	MARSEILLE	FRIEDEL	FRANCOIS	19.08.14	PARIS
COHEN	RAPHAEL	05.02.02	ISTANBUL	FRIEDMANN	JEAN	23.07.99	BRUXELLES
COHEN	ROGER	16.01.21	MOSTAGANEN	FRIEDMANN	RAYMOND	04.04.07	PARIS
COHEN-BACRI	ANDRE	01.12.04	CONSTANTINE	FRIEDMANN	NOEL	29.10.90	LUBERTOW
COHEN-SOLAL	AMRAM	17.05.11	SETIF	FRYD	HAIM	19.07.02	RADOM
COHEN-SOLAL	LUCIEN	02.08.04	ALGER	FRYDMAN	JOSEPH	02.01.02	KOBYRN
CORI	LEON	15.06.22	PARIS	FRYDMANN	ABRAM	25.02.99	LUBLIN
COVDS-	MORDOHAR	15.01.99	ISTANBUL	FUTERAL	SANDEL	02.04.22	
CSEH	ETIENNE	05.05.25	ST POL	FUTERAL	ZELICH	25.09.03	
CSEH	MARTIN	22.06.20	VACZ	FUXMAN	ALEXANDRE	16.02.03	KISHINOID
CUKERMANN	IDZROCK	14.07.99	VARSOVIE	GANOUNE	EMILE	03.01.96	CONSTANTINE
CUKIER	LEON	30.12.23	RADZYN	GASKA	PINCHES	30.07.11	RADZYN
CUKIER	MORDKO	14.01.08	SIEDLEC	GATTEGNO	MAURICE	22.10.32	PARIS
CUPPERFARD	GASTON	28.06.03	NANCY	GELBAND	MAURICE	07.11.12	CERNANTI
CYPERUCHA	ELIE	12.09.08	ERNELTECH	GELBART	DAVID	30.05.31	PARIS
CZAPKA	JOSEPH	20.06.28	ST MAURICE	GELBART	MAURICE	21.01.28	PARIS
CZERNIEWICZ	SRUL	15.04.24	SOKOLOV	GENTIL	JACQUES	15.09.00	FORBACH
CZERVONBRODA	BERNARD	06.06.08	WOLEKLIN	GERSTENHABER	HENRI	22.11.98	COLOGNE
DABY	FRADJI	26.01.19	LA GAILETE	GESMAR	GEORGES	23.03.05	COLMAR
DAIE	EDOUARD	14.01.99	BOUE	GESUNDHEIT	NOECH	25.12.06	VARSOVIE
DALEM	ROLAND	05.03.04		GHINSBERG	BERNARD	02.09.24	PARIS
DANDN	JOSE	24.03.97	SMYRNE	GIELBITER	MAURICE	12.06.13	BUDAPEST
DAVID	ARNOLD	07.01.12	BAGDAD	GINSBURG	PAUL	24.07.16	KONOPNICA
DAVID	ORYAS	23.12.99		GINTZBOURGER	LEON	07.11.94	PARIS
DEUTSCH	ERWIN	27.09.00	WIEN	GINTZBURGER	GEORGES	09.03.95	MERRLISHEIM
DEUTSCH	RUDOLPHE	18.10.94	TRAPPAV	GIRARD	SAMUEL	25.07.02	GENEVE
DEUTSCH	ZOLTAN	14.09.19	VAGGKALLO	GLASER	MENDEL	11.02.78	ZADEL
DIAMENT	GABRIEL	07.11.98	CZYSZE	GLICKMANN	LEON	09.04.11	PARIS
DJIAN	PIERRE	16.03.14	ALGER	GLIKSMAN	ISAAC	10.01.01	ZOUSVKODA
DOMB	SAHUEL	16.06.95	PIASUWIZ	GLOWINSKI	MARCEL	06.12.22	LOOSZ
DORNFEST	OSCAR	11.04.97	RORESZOW	GLUCK	SALOMON	05.11.14	ZURICH
DOUKOPOLUK	PIERRE	25.12.92	LOPADUM	GOLDBERG	JACOB	10.07.04	ROWNO
DRAI	ALBERT	23.08.08	ORAN	GOLDENBERG	MAX	29.05.20	PARIS
DRATEVKA	ABRAHAM	07.07.89	SOKOLOFF	GOLDENBERG	RENE	19.08.14	LINGOISHEIM
DREYFUS	ERIC	05.01.05	EPINAL	GOLDENBERG	DIMON	07.07.18	PARIS
DREYFUS	PIERRE	29.08.23	ROSIERES	GOLDMAN	CAMILLE	21.07.26	NANCY
DREYFUS	PIERRE	16.05.20	GUEBWILLER	GOLDSTEIN	ISIDORE	15.02.97	BRAILA
DREYFUS	PIERRE	04.07.96	DJON	GOLDSZTEIN	WOLF	04.06.12	CZESTOCHWA
DREYFUS	ANDRE	25.05.03	ELBEUF	GOTFRYD	HERTZ	12.03.01	VARSOVIE
DREYFUS	GUSTAVE	23.08.00	VILLE	GOTFRYD	JACOB	15.10.06	VARSOVIE
DREZNER	ISRAEL	28.06.06	VARSOVIE	GOTTFR D	SIMON	15.04.00	PRZEMOSK
DULITCHI	HUNA	05.11.07	ISMAIL	GOTTHELF	STANISLAS	10.05.91	PALFRAIS
DURLACHER	SYLVAIN	15.11.10	STRASBOURG	GOUFENSOHN	LEON	21.02.10	PARIS
DYM	JUDA	23.12.04	PLANNA	GOUTMAN	LUCIEN	15.08.23	PARIS
EHRlich	HERMANN	06.05.17	COLOGNE	GOUTMAN	SANEL	20.09.97	VARSOVIE
EISENBERG	MARCEL	05.02.06	BUDAPEST	GOZLAN	ALFRED	30.09.08	LE TART
EISENBERG	SIMON	20.06.97	CRACOVIE	GRAD	MAURICE	24.03.94	BAGDAD
EISENBLAT	JANKIEL	13.06.87	VARSOVIE	GRAUB	MENDEL	11.03.00	SOSNOWICE
EISINGER	LEON	13.05.03	KAMALA	GRAUER	JACQUES	15.10.91	PANEIM
ELFANT	SERGE	18.12.27	PARIS	GREIF	MIKSA	31.03.99	BUDAPEST
ELIAKIN	ISAC	25.12.01	SALONIQUE	GREIFENHAGEN	HEINZ	09.01.99	BERLIN
ELMAN	GEORGES	26.11.98	BUCAREST	GRELLINGER	ROLAND	16.12.18	CHAUX-DE-FD
ENGEL	ARTHUR	01.09.26	FRANCFORT	GRIDIGER	ARON	14.06.10	VARSOVIE
EPSTEIN	HAIM	06.05.05	JERUSALEM	GRINBERG	JEAN	07.10.84	SULINO
ERLANGER	GABRIEL	15.02.01	BAYREUTH	GRINVOGEL	HENRY	09.06.13	PARIS
ERTHMANN	ROGER	05.11.14	PARIS	GROMB	ROGER	03.04.27	PARIS
ESKENAZI	DAVID	22.02.95	CONSTANTINO	GROSS	TOBIAS	16.04.23	VARSOVIE
ESKENAZI	VITALIS	15.06.85	ISTANBUL	GROSSWALD	EFRAIM	25.04.04	LISKO
ESKENAZI	JAKO	16.03.14	ISTANBUL	GRUMBACH	MOISE	10.05.93	ADJOIRTH
ESKENAZI	RAPHAEL	14.05.07	LABACHE	GRUNBERG	GERARD	12.03.93	PARY
ESKENAZI	SAMUEL	01.03.95	CONSTANTINO	GRUNBERG	ISIDORE	30.11.06	BUCAREST
ETLING	MARCEL	05.06.11	GARCHES	GRUNBERG	JACQUES	20.09.00	BERCZA
EVZLINE	ADOLPHE	13.08.12	PAHIS	GRUNBERG	SACHA	22.11.93	BUCAREST
FATDOWITZ	JACK	25.07.88	VARSOVIE	GRUNDMAN	MAURICE	09.02.24	SOTTEVILLE
FALLIK	DAVID	16.03.09	CZERNOWITZ	GRUNFELD	RAYMOND	18.02.99	PARIS
FARKAS	ROBERT	27.09.00	BUDAPEST	GRUNWALD	WOLFI	01.08.97	BENDZIN
FECHTENBAUH	MAYER	12.05.11	VARSOVIE	GUITEL	HENRI	30.04.87	COMMERCY
FEDER	ROUL	20.04.16	PARIS	GUSTEIN	DAVID	10.10.02	
FEIGENBAUM	DESIRE	05.03.20	BUDAPEST	GUTHEIM	LUDWIG	18.02.07	FRITZIA
FEUER	EMILE	14.10.08	RZESZOW	GUTREICH	SANDOR	01.06.08	BUDAPEST
FELDMANN	JACQUES	29.05.26	PARIS	GUTTMAN	EMERIC	17.05.02	MAKO
FELSEN	ISRAEL	20.10.08	ROSZADOW	GUZEWICZ	PAUL	07.04.04	
FEUER	BERNARD	26.12.10	TARNOW	HAAS	MARCEL	20.09.90	MULHOUSE
FILDERMAN	ARISTIDE	17.12.16	BACAU	HABIB	ELIE	10.01.99	CONSTANTINO
FINGIERVNG	WOLF	10.08.11	LECZNA	HABIF	MOISE	22.05.92	SMERNE
				HACKER	ADOLPHE	24.01.88	BROMBERG
				HADJAJ	CHARLES	08.08.12	BOUGIE
				HAENEL	SIMON	29.12.85	FORBACH



« BASSES-ALPES 39-45 », PHOTOGRAPHIE, « NOUS SOMMES 900 FRANÇAIS », GRAVÉ SUR LE MUR DU FORT IX DE KAUNAS EN LITUANIE, N° 12, MARS 2016, COLLECTION AMICALE DU MAQUIS FORT-DE-FRANCE

7. EN LITUANIE

KAUNAS

C'est le jeudi 18 mai 1944 que le Convoi 73 arrive à Kaunas.

Le train s'arrête dans un grincement de roues, après avoir vu défiler pendant trois jours et trois nuits le même paysage, sans fin, des arbres, la forêt.

Les hommes sont épuisés, ils ont faim, surtout soif.

Que se passe-t-il ? On ne voit rien mais on entend du bruit. On ne peut faire que des suppositions. Le martèlement des bottes sur le sol, le cliquetis des armes, des voix qui hurlent. Ont-ils entendu ces mots que tous peuvent comprendre, même sans connaître l'allemand ? « Schnell ! juden ! heraus ! » Des ordres fusent, les voix sont péremptoires.

Parmi les déportés, certains comprennent et parlent plusieurs langues, ils traduiront à leurs camarades ce qui se dit, ce qui se trame, cela les aidera. En plus des souffrances qu'ils doivent subir, l'incompréhension de ce qu'ils entendent est d'autant plus insupportable. On sait aujourd'hui, qu'un ordre incompris peut mener à la mort . . .

Le train semble manœuvrer, on glisse sur les rails, on avance, on recule... On imagine l'inquiétude sur les visages.

Les essieux grincent, les wagons tremblent sur les bogies, on glisse encore et tout à coup les tampons des voitures se heurtent, les manœuvres ont cessé ... tout s'arrête.

On le sait aujourd'hui, cinq wagons sont immobilisés sur une voie près de vingt-quatre heures, en plein soleil avant de repartir vers l'Estonie. Environ trois cents hommes y sont enfermés, sans boire ni manger.

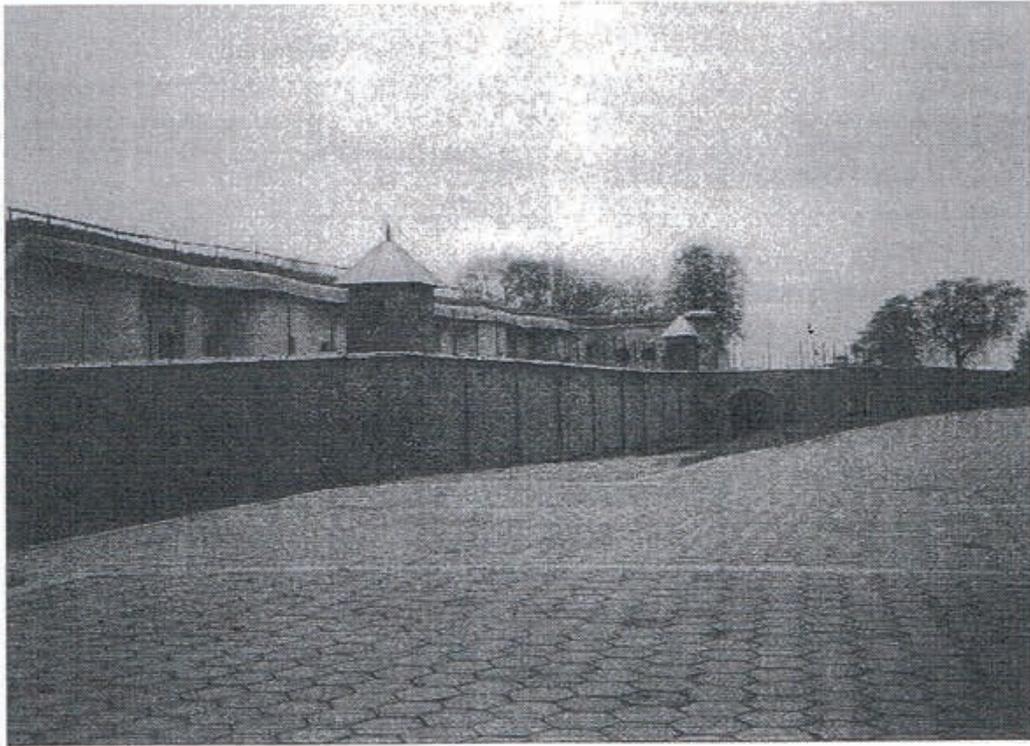
Dix wagons sur les quinze partis de Drancy ont été décrochés afin de rester sur place. Près de six cents hommes descendent à Kaunas et disparaîtront en Lituanie.

Un brouhaha qui ressemble au bruit d'une cavalcade, on court de façon désordonnée, des voix rauques crient et vocifèrent, les chiens aboient, hurlent. Ce grondement s'estompe, le silence s'installe, bientôt rompu par un bruit régulier... Ce bruit ressemble à des rafales d'armes automatiques. Combien reste-t-il des 878 hommes du Convoi 73 ? Que s'est-il passé ? Pourquoi cette séparation arbitraire du convoi ? Il ne semble pas y avoir eu de sélection. Pourquoi d'emblée cette tuerie à Kaunas ? Selon quels critères certains de nos parents ont-ils été assassinés à la descente du train ? A l'arrivée, ces premières victimes étaient-elles plus faibles que leurs camarades ? Ces interrogations restent sans réponse. Les structures du fort où les déportés devaient être incarcérés étaient-elles insuffisantes pour absorber tant d'hommes ? Ne devaient-ils pas aller travailler ? Ne devaient-ils pas rester groupés pour donner leurs dernières forces à l'Organisation Todt ? Les Allemands n'ont-ils su que faire de ces hommes dont certains étaient sans doute déjà épuisés par cet effroyable voyage ? Le mystère persistera toujours ?

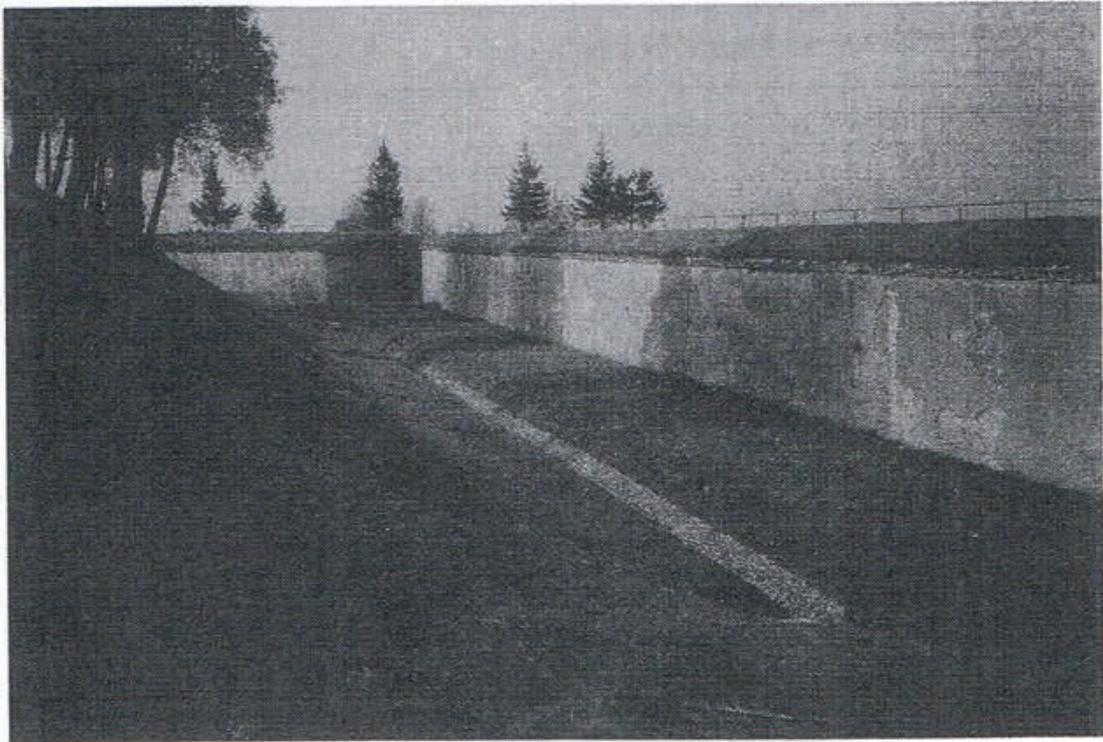
La formation de ce convoi à Drancy, sa destination, son objectif, son devenir, son élimination presque complète par des moyens différents de ceux, hélas bien rôdés, des camps d'extermination restera toujours une énigme.

Erreur d'acheminement ? Ordres mal donnés ou mal reçus ? Initiative personnelle d'un petit chef ? Les Allemands ont-ils été débordés par cette arrivée massive d'hommes peut-être non prévue ? Ont-ils été surpris par l'avancée des troupes soviétiques ? L'antisémitisme lituanien a-t-il été complice ? A-t-il exacerbé les décisions allemandes au moment du choix à faire sur l'avenir des hommes ? Dans tous les cas, tout allait être fait pour que le Convoi 73 ne compte plus 878 hommes.

Ce qui nous fait souffrir, nous, leurs parents, c'est qu'en quatre jours nos déportés sont passés de l'espoir à l'horreur. En fait d'un « beau voyage », ils allaient vivre l'indicible.



Kaunas : le fort IX



Kaunas : le mur des exécutions et les fosses

LE FORT IX DE KAUNAS

C'est à pied, épuisés et affamés, mourant de soif sous le plein soleil de mai, que les survivants du massacre ont dû marcher pendant les six kilomètres qui sépare la gare de Kaunas du Fort IX. Ils ont dû emprunter la voie dallée surnommée « le chemin de la mort », au milieu des prairies en fleur, ils ont dû franchir « la porte de fer » fermée à l'extérieur par un loquet.

Cinq mois avant l'arrivée du Convoi 73, une évasion périlleuse et réussie a été organisée par Alex Faitelson, Juif lituanien. Ce haut fait, a permis à soixante quatre détenus d'échapper à une mort certaine et programmée.

Interné au Fort IX, il avait pour mission, ordonnée par les Allemands (Opération 1005), de faire disparaître dans le cadre de commandos spécialisés, la trace des meurtres en masse perpétrés dans ce lieu sinistre. Les hommes de ces commandos devaient eux aussi être anéantis afin de ne pouvoir témoigner.

Cette évasion s'est déroulée pendant la nuit de Noël 1943. Alex Faitelson avait vingt ans. Aujourd'hui il raconte ce qu'il a vu et qui devait être occulté.

Dans son livre intitulé « Courage dans la tourmente en Lituanie 1941-1945 », Alex Faitelson évoque sa vie de Juif en Lituanie, l'antisémitisme qui y règne, le ghetto de Kaunas, le massacre de sa famille, son implication dans la résistance.

Il décrit avec précision ce qui fut son incarcération dans cette prison de la mort, ce qu'il fut obligé d'y faire, sa décision d'évasion, la mise en place de ce projet, sa réalisation.

Grâce à son témoignage, nous avons des informations sur ce qu'était le Fort IX fin 1943, début 1944, donc peu de temps avant l'arrivée des nôtres.

Le Fort IX, de sinistre mémoire, a tout un passé tragique. C'est de 1941 à 1944 que les Allemands le transforment en camp de la mort. Des milliers de Juifs de Lituanie et d'Europe y seront exterminés, dont probablement une partie des hommes du Convoi 73, nos pères, nos frères, nos oncles, nos cousins.

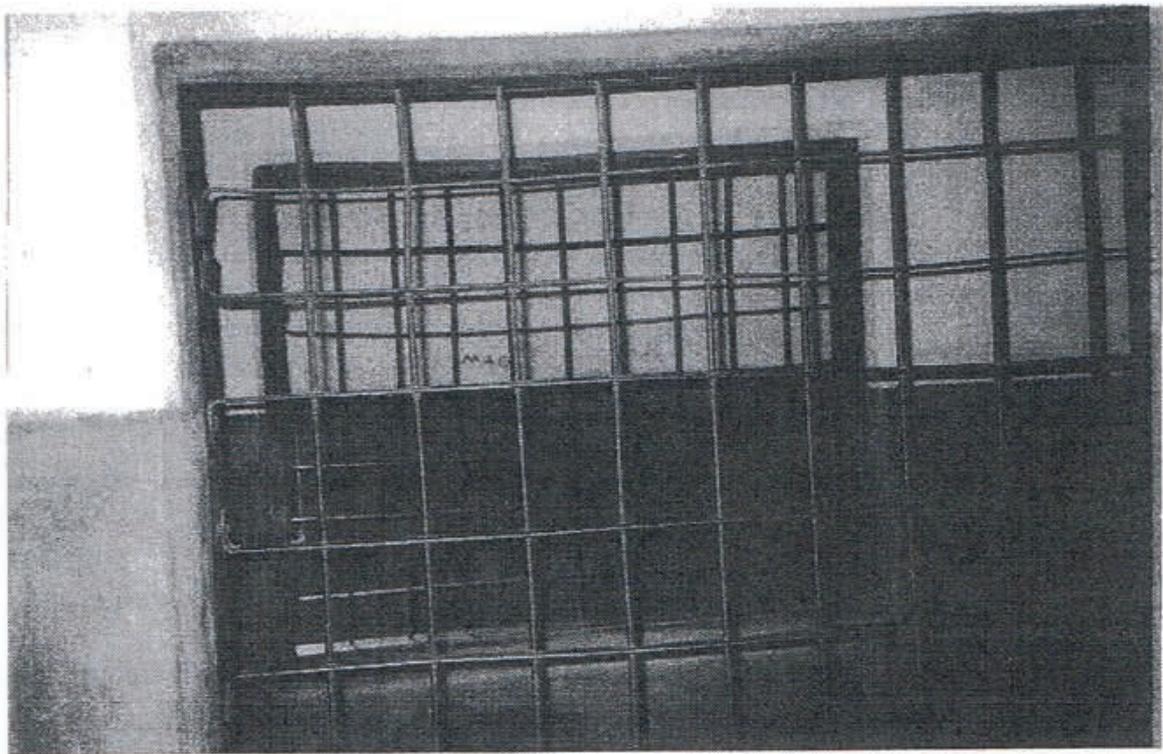
Au rez-de-chaussée, un long couloir sombre et étroit court entre un mur de briques et les hautes grilles des cellules montant jusqu'au plafond. Nos détenus ont-ils grimpé l'escalier métallique qui monte au premier étage, situé entre les cellules 4 et 5 ? Les grands cachots suintent l'humidité, ils sont faiblement éclairés par une seule fenêtre à barreaux, donnant sur le mur d'enceinte ou la cour intérieure. Il y fait froid, tout y respire l'horreur.

Les fossés qui entourent le Fort, les murs criblés de balles, tout hurle la mort. On sait maintenant que nombre de nos frères ont été assassinés en ce lieu maudit.

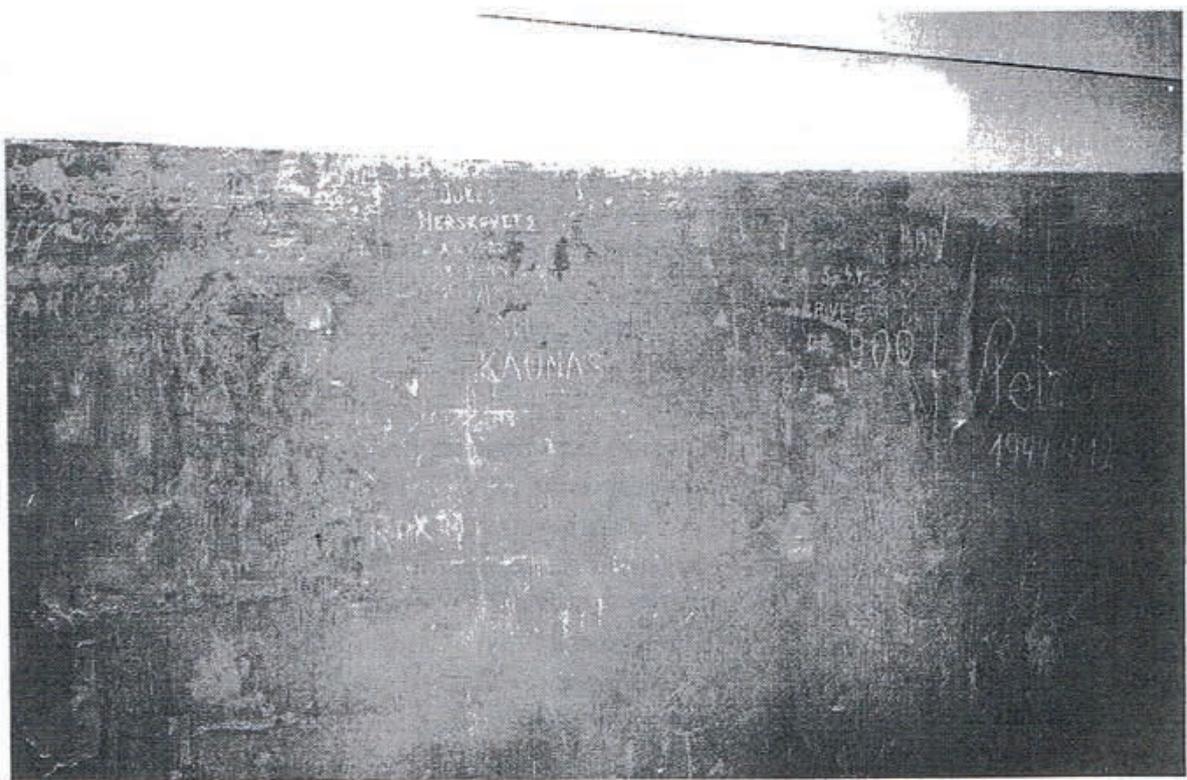
La Lituanie est un vaste charnier, c'est le pays qui, par rapport à sa population, a exterminé le plus de Juifs.

Combien y avait-il de prisonniers par cellule ? Etaient-ils entassés comme dans les wagons ? Ont-ils dormi sur les châlits en bois à deux étages ou dans les lits à carcasse métallique remontés contre les murs, encore visibles de nos jours ? De quoi étaient faites leurs tristes journées ? D'après le témoignage de deux rescapés évadés, une partie des déportés du convoi serait restée trois semaines incarcérée au Fort IX. Combien ont-ils été fusillés au pied de ces murs ? Combien sont morts à la suite de mauvais traitements ? Combien sont morts de faim, d'épuisement ? Combien sont-ils partis dans les « kommandos extérieurs » d'Aleksotas Kovno et de Palemonas pour n'en plus revenir ? Que sont devenus ceux disparus à Kaunas puisque seulement quelques centaines d'entre eux sont allés à Pravieniskès avant d'y être exterminés à leur tour.

Que sont devenus les déportés du Convoi 73 qui ont gravé un dernier message sur les murs de leur cellule ? Se doutaient-ils que pour nous, leurs parents, ce serait le seul indice sur le lieu



Kaunas : les cellules



Kaunas : les inscriptions retrouvées au fort IX

de leur disparition ? Savaient-ils que ces quelques graffiti restés sur le mur de la cellule n° 5 serait la seule trace de leur effroyable séjour dans le Fort de l'horreur ?
A l'exception des frères Harry et Félix Klein, évadés de cet enfer, tous disparaîtront..

LES INSCRIPTIONS DU FORT IX

Les déportés du Convoi 73 ont laissé des témoignages de leur présence au Fort IX de Kaunas où des inscriptions ont été retrouvées.

Début août 1944, quelques jours après la libération du Fort par les Russes, une correspondante de guerre soviétique a découvert sur un mur un calendrier en français couvrant la période mai-juin-juillet 1944.

Quelques mois plus tard, en octobre 1944, Meyer Yellin, survivant du ghetto de Kaunas, a pu visiter le Fort avec huit anciens déportés dont quatre s'étaient évadés la nuit de Noël 1943. Ils ont découvert sur les murs, sur des planches de châlits, sur les portes en bois des toilettes et des placards, des inscriptions en yiddish et en français, rédigées par dix-sept déportés du Convoi 73, dont celles des frères Klein. Ces inscriptions ont été recopiées et Tzvi Kadushin a pu photographier les graffiti de la cellule n° 5.

Les travaux de réfection du Fort par les russes ont fait disparaître de nombreuses traces des témoignages des déportés, mais en mai 1993, lors du premier voyage dans les Pays Baltes des « Fils et Filles des Déportés Juifs de France », Serge Klarsfeld a confirmé la liste des graffiti trouvés sur les murs de la forteresse. Et depuis 1995 lors de ses voyages, l'Association des « Familles et Amis des Déportés du Convoi 73 » les revoit avec émotion.

Une peintre lituanien, Virginius Kasinskis, a réalisé avec ces graffiti une série de photos artistiques maintenant exposées dans le Musée du Fort IX. Elles font l'objet d'une plaquette éditée sous le titre « Nous sommes 900 Français », numéro hors série par Eve Line Blum.

PRAVIENISKES

Après avoir passé trois semaines dans l'enfer de la forteresse, les survivants du Fort IX sont séparés en deux groupes. On ignore le sort réservé au premier. Le second groupe, dont font partie les frères Harry et Félix Klein, est dirigé sur le camp de Pravienskès.

Pravienskès est une petite ville située à une vingtaine de kilomètres de Kaunas. Sa prison entourée de barbelés existe encore de nos jours. D'après le témoignage des deux rescapés, vers la mi-juin 1944, environ 350 déportés quittent le Fort IX. Après une heure de route, ils rejoignent le pénitencier situé en bordure d'une grande forêt marécageuse.

Devant eux s'étendent plusieurs bâtiments. Ils y sont internés, répartis dans onze cellules, surveillés par des gardes lituaniens, antisémites zélés. Ils sont là pour travailler, pour travailler dur, dans d'horribles conditions. Ils doivent tous les jours quitter leur cachot pour extraire de la tourbe des marécages afin de la transformer en combustible. Ils coupent aussi du bois pour le chauffage. Ce bois servira sans doute à alimenter les bûchers retrouvés nombreux sur ce site, synonyme de sauvagerie et de cruauté.

Cette tâche est exténuante, ils sont mouillés, boueux, la tourbe est noire. Ils sont maigres, ils ont faim et soif, ils ont perdu leur force et leur espoir, ils sont harcelés par leurs gardiens qui frappent, donnent des coups, punissent, ne tenant pas compte de leur état qui se dégrade tous les jours... Le mot d'ordre n'est-il pas de détruire ? Leurs « chiens de garde » ne sont jamais à cours d'idée pour rendre le travail plus lourd, plus difficile... La forêt est belle en ce printemps 1944. Peut-être subsiste-t-il encore quelques clochettes des brins de muguet qui jon-

chent le sol au mois de mai ? Il y en a du muguet dans la forêt de Pravieniskès ! nous l'avons vu, nous l'avons respiré, nous l'avons cueilli, nous l'avons emporté chez nous avec ses racines pour le planter dans nos jardins. Ce tapis nous a rassérénés, nous avons eu l'impression que la tombe de nos parents était perpétuellement fleurie...

Quel désespoir devait envahir les nôtres quand ils voyaient partir cinquante ou soixante de leurs camarades pour ne plus jamais les voir revenir. Nous le savons maintenant, c'est dans cette forêt que nombreux parmi nos pères et nos frères ont été fusillés. C'est dans cette forêt qu'ils ont vécu leurs derniers instants, qu'ils ont été assassinés.

Pouvons-nous imaginer ce qu'ils ont éprouvé en voyant ce qu'ils ont vu ? Leur mort nous bouleverse, nous hante, mais cette mort a été précédée d'un rituel si tragique. Au nom de quoi devaient-ils subir cette persécution ? La mort fait peur, elle est effrayante, mais elle doit pouvoir être adoucie par l'amour de ceux qui vous entourent, le sourire de ceux que nous aimons. Là, seuls régnaient le sadisme et le rictus, mais la nature est oublieuse, la forêt est superbe, les arbres sont beaux, les étangs aussi. Étrangement, il émane aujourd'hui de ces lieux une grande sérénité. Est-ce une volonté du ciel ? Puissent nos parents reposer en paix.

Le 22 juillet 1944, quelques jours avant la libération du camp par l'Armée Rouge, les frères Klein s'évadent. A cette date, il ne reste que cent soixante détenus dans le camp de Pravieniskès. Tous vont disparaître, aucun d'entre eux ne connaîtra le bonheur d'être libre.

Ils étaient 878 en quittant le camp de Drancy.



Pravieniskès : les tourbières dans la forêt

8. EN ESTONIE

LE TRAIN

Nous sommes le 19 mai 1944.

Toujours immobilisés sur la voie de chemin de fer de Kaunas, voilà près de vingt-quatre heures que les cinq wagons décrochés attendent... Ceux-là même qui ont été la veille séparés du convoi. Le printemps 1944 est beau, il fait chaud, les voitures sont exposées en plein soleil.

A l'intérieur du train, serrés, entassés dans une terrible promiscuité, environ trois cents hommes restent sans boire ni manger. Ils subissent les mauvais traitements qu'on leur inflige. Leur état s'est dégradé, certains sont au plus mal, ils vont mourir.

Ils crient, ils appellent pour obtenir un bout de pain, un peu d'eau. C'est en vain qu'ils essaient d'apitoyer ceux qui peuvent les entendre. Ils n'obtiennent en retour que des insultes. Sans doute ont-ils compris ce qui s'est passé la veille, ils ont dû en parler, se poser des questions, tenter d'y répondre. Le comportement de leurs tortionnaires est tel, depuis leur départ, que maintenant tout leur paraît possible. Ces bruits de fusillade ? Ils ne peuvent s'empêcher de penser à un massacre. Combien ont été tués ? Que va-t-il advenir d'eux ? Ils savent maintenant que tout peut arriver. Le peu d'espoir qui leur reste est dérisoire, ils sont épuisés moralement et physiquement.

Enfin, le train infernal repart. Il semble se diriger vers le nord.. Par les interstices des wagons, ces hommes à la recherche du moindre indice sur leur déplacement voient défiler de grandes forêts, des forêts de sapins, de pins, de bouleaux. On le sait maintenant, leur itinéraire va traverser les Pays Baltes, La Lituanie, la Lettonie, pour s'arrêter en Estonie.

Le convoi est-il passé par Riga, capitale de la Lettonie, pays qui avait en 1941 accueilli les Allemands en libérateurs. Toutefois le peuple letton a vite déchanté quand ses jeunes ont été incorporés de force dans la Wehrmacht. En Lettonie, quatre-vingt-dix pour cent des Juifs ont été exterminés. Des déportés du convoi 73 ont-ils terminé à Riga leur triste périple ? Henri Boccara et Maurice Hamburger ont-ils quitté le train à cette funeste étape ? A la fin de la guerre, ils seront internés par les Soviétiques au secteur pénitentiaire de Riga dont le port deviendra un important centre de transit pour les prisonniers et déportés libérés par l'Armée Rouge, en particulier pour ceux en provenance de Puck, en Pologne.

Des survivants du Convoi 73 y ont peut-être été évacués, mais cela reste difficile à vérifier, l'accès aux documents de l'époque restant limité.

Le train roule, il s'arrête souvent, mais les déportés y sont confinés. Les jours sont longs en cette période de l'année. Cinq cents kilomètres séparent Kaunas de Tallinn, capitale de l'Estonie.

C'est le 23 mai 1944, après six jours d'horreur, que le convoi 73 va s'arrêter à Tallinn.

Ce que vont découvrir les survivants de ce voyage tragique est insoutenable : des morts, beaucoup de morts dans les wagons. Les rescapés savent qu'ils n'ont plus rien à espérer. Ils ne sont pas dans un convoi de travailleurs mais dans un convoi de prisonniers dont la vie dépend de l'humeur de leurs geôliers.

Combien sont-ils maintenant de ces 878 hommes, de ces hommes qui chantaient, qui voulaient vivre ?

TALLINN (ex Reval)

Lorsqu'ils descendent du train, les détenus sont épuisés, leurs visages sont gris, émaciés. Après être restés près d'une semaine dans la pénombre des wagons, ils sont éblouis par le soleil. Ils chancellent, trébuchent, certains sont hébétés, désorientés, choqués par ce qu'ils viennent de vivre.

Ils sont terrifiés à la vue de leurs compagnons morts pendant le voyage. Ce qu'ils voient résonne pour eux comme un glas.

Sans leur laisser le temps de se reprendre, ils sont comptés, les voix allemandes scandent, puis ils sont brutalement poussés dans des camions militaires escortés par des Waffen SS estoniens qui vont les conduire à la prison Patarei.

Cette prison est située en pleine ville au bord de la mer, près du port, dans le quartier de Kalamaya. De nos jours, elle est encore en activité, abritant des prisonniers de droit commun. Les camions roulent, ils empruntent bientôt une voie pavée, les hommes sont cahotés, s'écroulent les uns sur les autres, ils sont une fois de plus rudoyés. La voie pavée s'arrête devant une grande grille percée dans une haute muraille d'enceinte. Après avoir franchi le portail, les véhicules stoppent dans la cour. Le spectacle qui s'offre aux yeux des déportés est inquiétant. La prison est là, avec ses hauts murs gris, noircis par le temps, percés sur deux étages de fenêtres grillagées. Autour, encore des miradors pour les surveiller, encore des gardiens en armes pour les tuer. Derrière les fenêtres entourées de briques rouges, sans doute des cellules, à peine doit-on pouvoir regarder ce qui se passe en bas.

Dès qu'ils descendent des camions, on leur demande de courir dans la cour. Il s'agit de sélectionner les meilleurs, ceux qui peuvent travailler. Les autres, les moins rapides, on les regroupera ailleurs, leur sort doit être déjà décidé, on ne les reverra jamais. Combien étaient-ils ces malheureux, auxquels on n'a même pas accordé une chance de récupérer des forces, avec un peu d'air, un peu d'eau, un peu de pain, qui ont d'emblée été sacrifiés. Il aurait peut-être suffi de peu, pour qu'ils puissent courir vite et donner l'impression de pouvoir être utiles. Ils n'ont pu offrir le meilleur d'eux-mêmes du fait des privations.

Ceux qui ont échappé à la sélection vont vivre leur première nuit dans ce pays hostile. Est-ce la fin de leur triste périple ?

Sans enregistrer leurs noms, sans leur attribuer de numéro, toujours habillés avec la tenue qu'ils portaient le jour de leur arrestation, ils sont entassés dans un local où, pour tout confort, ils ont droit à des seaux pour leurs besoins et des seaux remplis d'eau pour boire. On leur distribue un peu de pain, un peu de soupe, il faut vraiment avoir faim pour la manger. Mais ils ont faim. Cela fait si longtemps qu'ils n'ont pas absorbé un semblant de repas.

Cette première nuit, ils arriveront à s'allonger par terre et à dormir un peu.

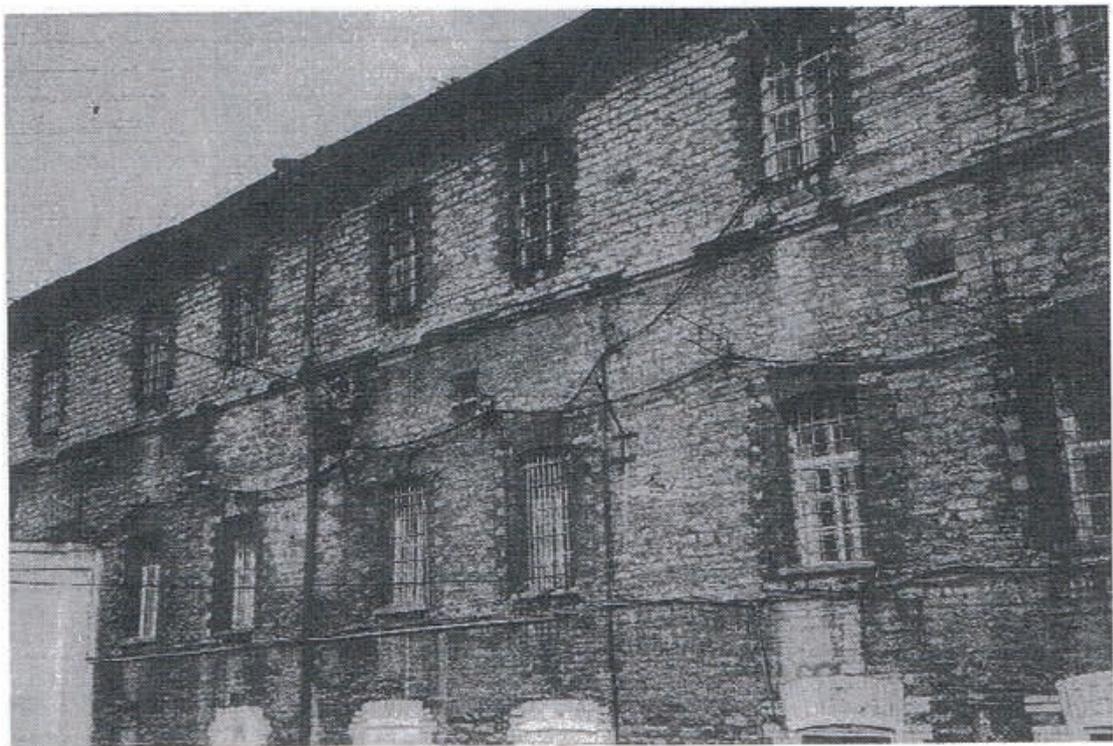
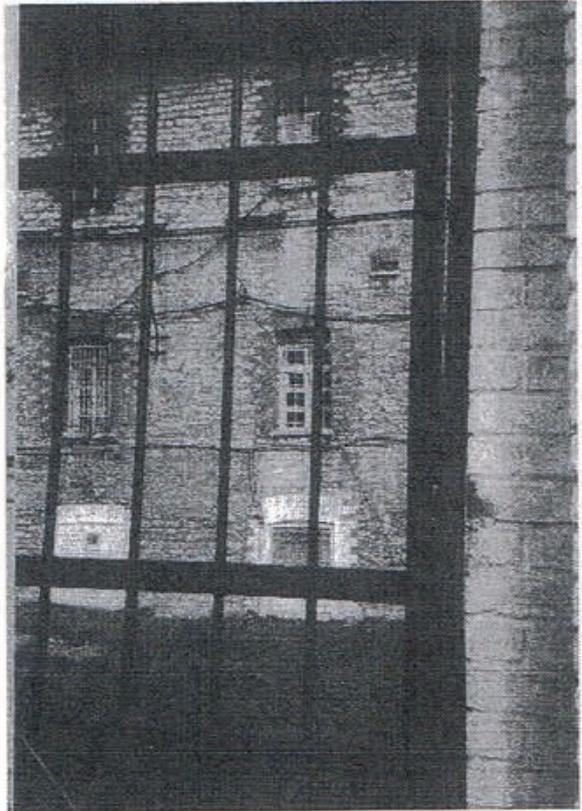
Ils sont restés une dizaine de jours dans cette prison, mal nourris, leurs forces déclinant. Ils auraient effectué du transport de matériaux, des travaux de terrassement. Ceux affectés au terrassement ne reviennent plus. Sévices ? Mauvais traitements ? Coups ? Epuisement ? Assassinat pur et simple ? Combien ont péri dans ces dramatiques conditions ?

Le nombre de survivants s'amenuise quotidiennement, tout est mis en œuvre pour les faire disparaître.

Vers le début du mois de juin, ceux qui ont résisté sont transférés dans une vieille caserne de la banlieue de Reval. Ils y sont acheminés par camions militaires, sous la surveillance implacable des jeunes Waffen SS estoniens.

Lorsqu'ils arrivent, après avoir effectué une vingtaine de kilomètres, ils trouvent une caserne vide qui semble désaffectée. Elle fera office de camp pour les prisonniers.

Là, tout dégouline de saleté, les conditions d'hygiène sont innommables. Une pièce au premier étage leur est attribuée. Elle est garnie de châlits superposés sur trois niveaux. Sur ces châlits,



Tallinn : la prison Patarei

une paille, une couverture, et surtout des poux, des punaises. Encore une fois, tout est fait pour que l'homme se dégrade, tout est fait pour l'amoinrir, pour tenter de le transformer en animal.

Il leur est impossible de se changer car ils manquent de linge, et portent depuis leur départ les mêmes vêtements maintenant souillés, il est difficile parfois, même impossible de se laver, ils sont dévorés par la vermine. Encore un problème à surmonter comme si la faim qui les tenaille de plus en plus n'était pas suffisante. Cette faim lancinante n'est jamais assouvie, ils y pensent jour et nuit, elle s'impose à eux en permanence. Comment vivre au quotidien avec à peine cent grammes de pain et une soupe infâme ? Ils sont prêts à manger n'importe quoi, ils mangent n'importe quoi.

Il est difficile d'imaginer les actes extrêmes qui peuvent être commis dans de telles situations. Nos parents resteront près de cent jours dans ce camp contrôlé par les SS allemands et estoniens, cent jours à essayer de survivre à la famine, aux mauvais traitements, à la folie meurtrière de leurs gardes-chiourmes. C'est par dizaines que régulièrement des hommes disparaissent, pour le plus grand plaisir des SS. Leur ingéniosité pour tuer n'a d'égal que leur sadisme. La promesse d'un peu de pain pour les volontaires au bûcheronnage est synonyme de mort pour les affamés qui acceptent. On le sait, les SS estoniens sont friands de jeux morbides. Ils ont une prédilection pour celui qui consiste à choisir cinq hommes parmi dix désignés, pour les tuer à coups de bâton ou les faire déchiqeter par leurs chiens. Les molosses avec leurs hurlements, leurs crocs, leurs yeux, sont l'incarnation de la terreur. Où sont les 878 hommes du Convoi 73 ?

Malgré le peu de force qui les anime, les déportés doivent travailler, ils doivent fournir des efforts insurmontables pour répondre aux exigences de leurs gardes.

Le reste du maigre effectif est affecté dans les autres « kommandos » : transport de rails, terrassement, bûcheronnage, un groupe charge du mâchefer en fusion dans des wagonnets. Le travail est toujours éprouvant, exténuant.

C'est à l'aérodrome de Lasnamäe qu'une partie des hommes va travailler. Ce site a une grande importance stratégique pour l'aviation allemande qui veut empêcher l'entrée des bateaux soviétiques et alliés dans la Mer Baltique. En juillet et août 1944, l'aérodrome est bombardé toutes les nuits par les avions russes. Le travail est lourd, chaque jour les déportés doivent réparer la piste d'atterrissage, boucher les trous de bombes et construire un mur de terre en forme de fer à cheval autour des avions allemands pour les protéger.

Maintenant, nos prisonniers savent, ils ne se font plus d'illusions. Ils ont malgré tout du courage, il faut tenir pour revoir sa famille, sa femme, ses enfants, son père, sa mère. Mais leur survie tient à un fil si ténu, elle dépend de tant de choses.

Ils sont à la merci d'une pulsion meurtrière, de la barbarie, du sadisme ou simplement de la mauvaise humeur d'un bourreau. Le corps va-t-il pouvoir supporter encore longtemps ces privations, ces violences ? Les maladies provoquées par les poux, les puces, vont-elles avoir raison d'eux ? Et la peur quotidienne d'être incorporé dans un groupe qui ne reviendra pas. Pourquoi celui-ci est-il choisi et pas un autre ? pourquoi pas moi ? Sans doute sont-ils assaillis par tous ces tourments. Deux fois, ils ont vu partir une soixantaine de leurs compagnons qui ne sont jamais revenus...

C'est parce qu'ils sont peu nombreux qu'ils commencent à se connaître. C'est parce qu'ils commencent à se connaître qu'un semblant de vie va s'organiser pour subsister. Même dans les plus grandes difficultés, l'être humain réagit pour conserver sa dignité, pour lutter contre sa solitude, son isolement. Des petits groupes d'amis se forment. Déjà à Drancy, on parlait d'une « bande d'amis ensemble » : Depuis longtemps, Jean Aszerman et Simon Futeral ne se quittent plus. Bientôt, Simon sera pris en amitié par Roland Dalem et Paul Guzewicz.

C'est aussi dès le premier jour de leur rencontre, au camp de Poitiers, que Henri Zajdenwerger et Maurice Tattelbaum ne vont plus se séparer. Henri est très jeune, il a seize ans, Maurice Tattelbaum a l'âge d'être son père.

Combien d'autres groupes se sont-ils formés ? Sans doute ont-ils été nombreux à s'entraider, les plus âgés n'avaient de cesse que de soulager les plus jeunes.

Ceux qui ont survécu n'ont pas oublié.

Malgré tous leurs efforts, le triste dessein des nazis n'est pas atteint. L'homme n'a pas été réduit au niveau de la bête. Il est capable encore de grandes et belles choses. Il est capable de se souvenir de beaux textes, de beaux poèmes appris en classe et de les réciter. Ceux qui l'écoutent fouillent leur mémoire et retrouvent quelques vers, ajustent des rimes, ça on ne peut le leur enlever. Il est capable, ô dérision, d'échanger des recettes de cuisine et des adresses de bons restaurants. Il est capable aussi de mémoriser l'adresse d'un camarade pour aller voir sa famille au cas où... Il est capable, le 14 juillet 1944, de faire clandestinement respecter une minute de silence en mémoire des disparus du Convoi 73 et en l'honneur de ceux qui se battent pour la victoire. Il est capable aussi, dans cette situation terrifiante, d'organiser une tentative d'évasion qui, hélas, va échouer.

Ces hommes sont coupés du monde depuis des mois, ils sont sous l'emprise de l'univers concentrationnaire qui les dévore, ils ignorent tout ce qui se passe à l'extérieur, ils ignorent où en est la guerre, ils ignorent que le 28 août ils seront évacués du camp de Tallinn pour fuir devant l'Armée Rouge.

En janvier 1944, alors que David Fallik a rejoint l'École des cadres de Draix, le reste de sa famille vit toujours à Chorges. La mère de Micheline, qui vivait à Nice, est venue dans les Hautes-Alpes rejoindre sa fille et ses petits-enfants Arlette et Francis pour fuir la ville occupée par les Allemands.

Marcel Guibaud était le voisin des Fallik. Il est un jour alerté par un gendarme, M. Fine, qui a reçu l'ordre de venir les arrêter, il est donc urgent de leur trouver un refuge. Gaston Guibaud, le fils de Marcel, rencontre Louis-Henri Taix, agriculteur, qui accepte immédiatement de les emmener chez lui et sa femme Marguerite. Malgré le danger, les enfants restent cachés quinze jours dans la ferme située entre Chorges et la Bâtie-Neuve, excentrée par rapport au village. La crainte d'être dénoncés est constante, d'autant plus que Louis-Henri est un militant communiste et que son fils, réfractaire au STO, a rejoint le maquis.

Ni Arlette ni Francis ne se souviennent de l'endroit où sont parties leurs mère et grand-mère. Les souvenirs des deux enfants sont vagues : « Il y a certaines choses dont on n'a jamais reparlé avec notre mère »¹. Francis a tout de même su que, quand les gendarmes sont venus les chercher dans la maison qu'ils ne savaient pas désertée, ils se sont approchés le plus lentement possible, afin que leurs occupants aient le temps de s'échapper².

Deux semaines plus tard donc, une consigne arrive à la ferme : Arlette et Francis sont attendus à la gare de Gap. Madame Taix les conduit, à travers champs, à la gare de la Bâtie-Neuve. Elle prend le train avec eux jusqu'à Gap. Là, ils retrouvent leur grand-mère puis, sans doute à Veynes, leur mère. Les deux femmes cherchaient depuis cette alerte une autre cache, ce sera le village de Chanay dans l'Ain. De Drancy où il arrive le 31 mars 1944, David Fallik parvient à faire parvenir une lettre à sa femme : « Fais attention à ne pas attraper la varicelle comme moi ». Se cacher donc, puisque la famille Fallik fait partie de la catégorie des réprouvés, ayant perdu le droit le plus élémentaire de l'être humain, celui de vivre.

Après la Libération, les enfants Fallik sont partis à Paris, et la vie a passé. S'ils étaient retournés à Chorges une ou deux fois après la guerre, c'est seulement depuis une quinzaine d'années qu'ils ont pris conscience de la nécessité d'honorer la famille Taix. Ils ont ainsi demandé à ce qu'elle soit décorée de la médaille des « Justes parmi les Nations ». Louis-Henri et Marguerite étant décédés, c'est leur fille Henriette Saunier qui la reçoit en leur nom le 10 avril 2011 à la mairie de Chorges.

Arlette et David ont heureusement fait partie de ces centaines d'enfants juifs qui ont été sauvés grâce à l'engagement désintéressé de particuliers, des gens ordinaires, pour qui la volonté de « sauver les enfants », au péril de leur propre vie, a été une évidence.

La médaille des Justes est attribuée par l'Institut Commémoratif des Martyrs et des héros de la Shoah-*Yad Vashem*, *Yad* signifiant « mémorial » et *Vashem*, « nom » en hébreu. L'Institut créé en 1953 à Jérusalem s'est donné pour vocation que les noms des victimes ne soient pas oubliés. Mais il a aussi institué le titre honorifique de « Juste » qui est décerné au nom de l'État d'Israël à tous ceux qui, comme Louis-Henri et Marguerite Taix, ont « procuré, au risque conscient de leur vie, de celle des leurs proches, et sans demande de contrepartie, une aide véritable à une ou plusieurs personnes juives en situation de danger »³.

¹ Francis Fallik dans *Le Dauphiné Libéré*, 10 avril 2011.

² Francis Fallik, entretien le 17 avril 2021.

³ <https://Yadvashem-france.org>

Il a été interné à Nice, puis Drancy où il est arrivé le 31 mars 1944. De là, il a pu faire parvenir une lettre à notre mère pour lui dire « qu'il fallait qu'elle fasse attention à ne pas attraper la varicelle comme lui », façon détournée de lui apprendre son arrestation.

C'est début 1944 que nous avons été prévenus par un gendarme de notre arrestation imminente et obligés de quitter Chorges (où nous n'étions plus aussi appréciés d'une certaine partie de la population). Nous nous souvenons que, accompagnés par un ami de la famille, nous sommes partis à pied, en pleine nuit, dans une ferme dans la montagne. Nous sommes restés là quelques jours, pendant lesquels nous devions nous cacher sous les lits chaque fois que les chiens aboyaient pour signaler une présence. Puis nous sommes allés, avec notre mère et notre grand-mère, nous réfugier à Chanay, dans l'Ain, jusqu'à la Libération.

La commune de Chorges honore la mémoire du docteur David Fallik, résistant et martyr, par son inscription au Monument aux Morts, et par la pose d'une plaque commémorative dans la salle d'honneur de la mairie. La Médaille de la Résistance lui a été décernée à titre posthume, en août 1946.

Il a laissé :

En France : sa femme et ses deux enfants

En Roumanie : ses deux parents et sa sœur, qui ont émigré en Israël. Depuis, sa sœur a émigré à Toronto (Canada).

Il n'aura pas eu la joie de connaître ses petits-enfants et arrière-petits-enfants :

- Arnaud, fils d'Arlette, et Boris, fils d'Arnaud
- Sandrine, David et Deborah, enfants de Francis

Il n'aura pas non plus eu la joie de voir que son petit-fils David a eu la même vocation que lui.

Arlette Glacet née Fallik
Francis Fallik
ses enfants



LISTE DES ISRAELITES RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES et APPARTENANT
AUX CATEGORIES J2 et J3

-0-0-0-0-0-0-

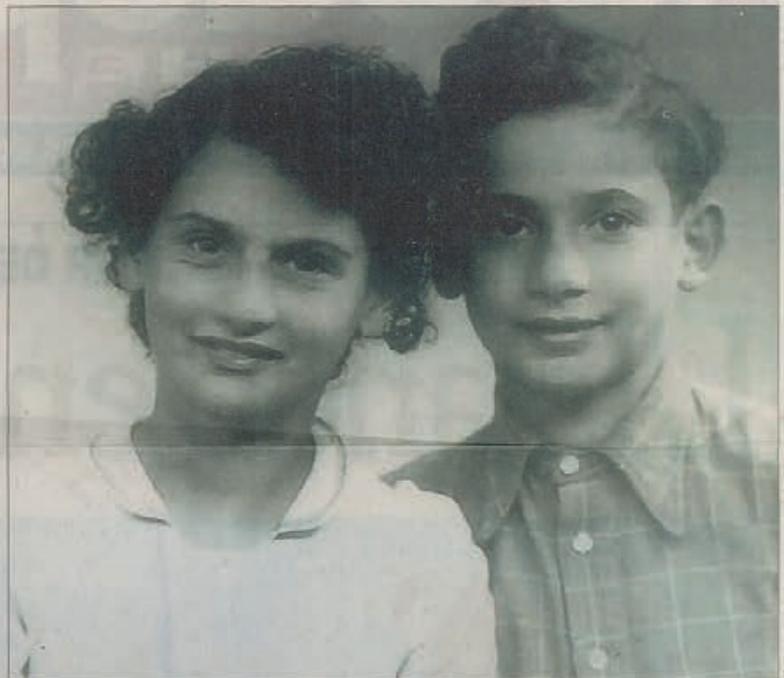
<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Adresse</u>
ARCHOSWKY Daniel Jacques	en 1933	LAGRAND
COHEN Suzanne	2 Avril 1927	MONTEGLIN
ESKENAZI Blise	16 Mars 1924	"
ESKENAZI Claire	17 Mars 1930	"
SEVILLA Roger	26 Février 1936	ST-JEAN-St-NICOLAS
RODRIGUE Manola	11 Janvier 1931	"
RODRIGUE Marcel	11 Juin 1924	"
RODRIGUE Jean-Claude	1er Mai 1934	"
RODRIGUE Victor	18 Juin 1923	"
LEVY Paule	3 Juillet 1935	"
ULMAN Dora	3 Février 1935	EMBRUN
GREIF Brika	20 Mai 1922	"
ROSENFELD Yves	-	BRIANCON
ROSENFELD Claude	-	"
KRAUZE Madeleine	-	"
KRAUZE Daniel	-	"
FALLIK Arlette	4 Octobre 1934	GHORGES
FALLIK François	8 Janvier 1936	"
DINAR Rosette	28 Mai 1933	GAP.- 2 r. Vallon Corse
LOEWY Michel	8 Janvier 1937	5 Av. Maréchal Pétain
MESRAHI Rosette	28 Mai 1933	5 r. Vallon Corse
WAJSMAN Simon	18 Janvier 1932	Hôtel du Nord
GUCKENHEINER Jean-Pierre	30 Novembre 1935	10 r. Carnot
CHERKI Lucien	28 Juin 1923	Chabenas
CAHEN Jacqueline	23 Septembre 1924	Hôtel des Colonies
CAHEN Claude	9 Décembre 1925	d°
DINAR Jacques	14 Mai 1926	2 r. Vallon Corse
FALLEK Huguette	16 Février 1925	Hôtel des Alpes
GAINSBORG Nicole	25 Janvier 1923	7 Bd. Lamartine
KAHN Dany	25 Octobre 1925	Shapeneeh Colonies
KAUFMANN Paulette	24 Janvier 1930	Charance
KAUFMANN Jeannette	28 Mai 1922	Charance
KAHN Marcel	1 Novembre 1929	Hôtel des Colonies
KLIATCHKO Jean-Pierre	15 ans 1/2	Av. de la Gare
KLIATCHKO Pierre-Jacques	13 ans 1/2	d°
LEVY François	20 Février 1931	Hôtel du Nord
LOEWY Hans	18 Août 1920	5 av. Mal Pétain
MESRAHI Jacques	14 Mai 1928	2 r. Vallon Corse
MESRAHI Clara	15 Décembre 1928	d°
NETTER Roland	22 Août 1923	Hôtel de la Paix
OHRENSTEIN Rose	10 Décembre 1923	Hôtel du Globe
PERLES Daniel	30 Août 1928	1 r. Carnot
SEVY Estelle	13 Octobre 1926	1 r. de Provence
WORMS Philippe	4 Novembre 1924	8 r. Remparts
ZYSMANN Florelle	22 Février 1932	2 bis r. D. Ayass
GRADUS Bernard	12 Avril 1929	7 r. S. Marguerite

-0-0-0-0-0-0-0-0-

VOTRE RÉGION

SOUVENIR La fille de Louis et Marguerite Taix reçoit aujourd'hui la médaille des Justes parmi les nations

Un couple honoré à titre posthume pour avoir sauvé des enfants juifs



Cachés quinze jours dans une ferme en janvier 1944, Francis Fallik et Arlette Glacet, âgés 8 et 9 ans à l'époque, auront survécu à la Seconde Guerre mondiale grâce à la famille Taix.

CHORGES/ LA BÂTIE-NEUVE

Ce dimanche, la mémoire de Louis-Henri et Marguerite Taix est honorée à la mairie de Chorges. Lors d'une cérémonie, leur fille Henriette Saunier recevra en leur nom la médaille des Justes. Pour empêcher l'arrestation des deux enfants juifs, en juin 1944, ces personnes ordinaires ont pris la décision de les héberger.

À Chorges, une rue porte déjà le nom du docteur David Fallik, résistant et déporté en Europe de l'Est en 1944, père de Francis et Arlette.

« On n'en a jamais reparlé avec notre mère »

Pour Francis Fallik, les souvenirs de ce jour décisif sont parfois lointains. « Il y a certaines choses dont on n'a jamais reparlé avec notre

mère », confie-t-il. « Je me souviens que nous jouions tous les deux dans le jardin, quand en fin d'après-midi, nous sommes partis avec Gaston Guibaud, notre voisin. » Ce voisin avait été averti par un gendarme de leur arrestation imminente. « Il a contacté un de ses amis, M. Taix, qui nous a cachés dès le soir même à la Bâtie-Neuve. »

Le début de quinze jours passés à se cacher dans une ferme, à guetter les bruits extérieurs, « On se cachait sous les lits dès que les chiens aboyaient », raconte Arlette Glacet. « En y repensant, on nous aurait vus sans difficulté si quelqu'un était arrivé », sourit-elle aujourd'hui.

L'attente dure quinze jours. Un soir, Mme Taix vient chercher les enfants, direction la gare de La Bâtie-Neuve. Coupant à travers champs, ils veillent à ne laisser aucune trace de leur passage. « J'étais terrifiée, j'avais peur du noir » se sou-

vient Arlette. « Nous devions marcher dans les traces de pas faites par Mme Taix, qui portait nos bagages ».

Francis et Arlette finissent par retrouver leur grand-mère à la gare de Gap, tandis que leur mère les rejoint à Veynes. « Pendant ces quinze jours à la ferme, elles ont cherché un endroit où nous loger », a compris Francis avec le temps.

Après être arrivée dans l'Ain, c'est finalement à Paris que la famille partira s'installer. « À vrai dire, on n'a plus eu de domicile fixe pendant neuf ans. » « On a tout de suite été en pension » ajoute Arlette. « J'en ai bavé. Ça traumatise. » Les week-ends, la fratrie se retrouve dans des hôtels, « Notre grand-mère s'occupait de nous pendant que notre mère cherchait du travail. »

Pour Francis, Chorges est longtemps resté un rêve. « C'était trop beau, c'était

l'inaccessible. Je me revois y faire du vélo. » Des plaisirs simples qui l'ont marqué à jamais. « J'ai mis longtemps avant d'y retourner » avoue-t-il. « Je gardais aussi de mauvais souvenirs parce qu'une partie de la population était antisémite. »

Aujourd'hui, la médaille remise à Henriette Saunier aidera à honorer la mémoire de ce couple qui, par un choix courageux, a sauvé deux Juifs. Deux enfants à jamais reconnaissants.

Christophe HUBARD

POUR EN SAVOIR PLUS

La cérémonie se déroule aujourd'hui dimanche, à 11 h, à l'ancienne école rénovée de Chorges.

REPÈRES

LES DIX-HUIT JUSTES DES HAUTES-ALPES

■ Jamy Bissérié (Briançon)
Albert et Marie-Louise Bonnet (Laragne-Montéglin)
Auguste et Clély Brochier (Gap)
Simone Chaumet (Briançon)
Adrien Daurelle (Briançon)
Roxane Durand (Gap)
Jean Espitalier (Saint-Pierre-d'Argençon)
Rosa Gontard (Gap)
Paulette et Raymond Hugues (Rosans)
François Lepoivre (Briançon)
Aline et Eugène Ricard (Laragne-Montéglin)
Joseph Richard (Gap)
Louis-Henri et Marguerite Taix (La Bâtie-Neuve/Chorges)

DES JUSTES PARMİ LES NATIONS

À Jérusalem, le mémorial de Yad Vashem a été érigé en mémoire des victimes juives de la Shoah, perpétrée par les Nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Des personnes qui ne sont pas de confession juive y sont honorées : ce sont les « Justes parmi les nations ». Une distinction pour celles et ceux qui ont sauvé des Juifs pendant la guerre, souvent au risque de leur vie.

VOTRE RÉGION

CHORGES En janvier 1944, un gendarme avertit un voisin que la famille Fallik va être arrêtée. Une initiative qui permettra de mettre les deux enfants en lieu sûr

Francis et Arlette Fallik, deux enfants juifs sauvés par Louis et Marguerite Taix

Francis Fallik est né à Chorges en 1936, d'un père juif et médecin. En janvier 1944, lui et sa sœur aînée vont échapper à une arrestation, sauvés par Louis et Marguerite Taix.

À cette époque Francis Fallik vit sur les hauts de Chorges avec son père David Fallik, médecin, qui s'est installé en 1934 dans la cité caturige, sa mère, et sa sœur Arlette, son aînée de quelques mois. Durant la guerre, son père se voit interdit d'exercer la médecine pour la simple raison qu'il est juif. C'est pour cette même raison qu'il est obligé de quitter sa famille et prendre le maquis.

« J'ai reçu l'ordre d'arrêter les enfants Fallik »

Dans le même temps, la grand-mère de Francis Fallik, juive elle aussi, quitte Nice pour venir se réfugier à Chorges, chez sa belle fille et ses petits-enfants. Un jour de janvier 1944, Gaston Guibaud, un de leurs voisins, est informé par un gendarme, M. fine, qu'il a ordre de venir le lendemain arrêter les enfants Fallik (leur mère n'était pas juive), et lui demande d'aller les avertir. En chemin, Gaston Guibaud croise Louis Taix et lui raconte l'histoire. Sans réfléchir, ce dernier lui demande de lui amener sans attendre les enfants chez lui. « Je me souviens, on jouait dans le jardin avec ma sœur et on voyait qu'il y avait de l'agitation autour de nous, mais on ne savait pas ce qui se passait. Vers



Derniers témoins : Francis Fallik, juif sauvé par un juste de Chorges. Photos Le DUGérald LUCAS

17 h, notre mère est sortie de la maison avec Gaston Guibaud et nous a dit de le suivre », explique Francis Fallik.

10 km à pied à travers champ et dans la neige

Et c'est à pied que Francis et Arlette vont faire le chemin jusqu'à la ferme de Louis et Marguerite Taix, au lieu-dit « Les Espagne », soit plusieurs kilomètres. Une période durant laquelle ils vont être choyés. « Nous avions des instructions très précises : si les chiens aboient, vous allez vous cacher sous le lit. Sinon, la vie à la ferme a été

tranquille. Une chose dont je me souviens c'est que, comme beaucoup de paysans, les Taix faisaient leur pain. Ils avaient leur four à la ferme. Et pendant notre séjour, Monsieur Taix a été amené à le faire, son pain. On s'est régalé, que c'était bon ! J'ai toujours ce gros pain frais devant les yeux. »

« Ça faisait une quinzaine de jours qu'Arlette et Francis étaient à la ferme des Espagne, quand Marguerite Taix leur explique qu'elle doit les conduire à La Bâtie-Neuve. Elle a pris notre valise, nous a bien couverts, et on est parti. Par le chemin, La Bâtie-Neuve est à environ une dizaine de kilomètres. Mais impos-

sible de l'emprunter. Il ne fallait pas que Mme Taix soit vue en noir compagnie. »

La médaille des justes pour le couple Taix

C'est donc à travers champs, dans la neige et dans les traces de Marguerite Taix qu'ils vont rejoindre la commune voisine. Un parcours du combattant pour des enfants de leur âge. « À 83 ans, je me souviens encore de cette marche ». À la gare de La Bâtie-Neuve, Marguerite Taix avait pour instruction de mettre Arlette et Francis dans le dernier comparti-

ment du dernier wagon. « Là, nous avons retrouvé notre grand-mère qui était allée se cacher à Embrun. Arrivés à Gap, nous avons changé de compartiment et nous avons retrouvé notre maman. »

La famille Fallik ira se réfugier à Chanay, dans un petit village de l'Ain. Pour Francis Fallik, il n'y a aucun doute, si lui et sa sœur sont toujours vivants, c'est grâce à la réaction de Louis Taix. « Avec ma sœur, on a été long à le faire, mais nous avons pu leur obtenir la médaille des justes pour Louis et Marguerite Taix, de la part de l'État d'Israël. »

Gérald LUCAS



À Chorges, une rue porte le nom du médecin déporté.



La maison où habitaient les Fallik est devenue une crèche.



Francis Fallik avec sa sœur et sa mère.

David Fallik est, comme des millions de juifs européens, un mort sans sépulture. Son nom n'a toutefois pas disparu des mémoires, il est présent sur des plaques commémoratives, et dans les pièces d'archives. Il illustre la volonté des familles, des associations, des collectivités locales de ne pas laisser ces victimes de l'Histoire sombrer dans l'oubli.

Sur le monument aux morts de Chorges et à l'abbaye de Boscodon, le nom de David Fallik atteste de son activité de résistant. Dès le début des années 1950, Micheline Fallik dépose, au nom de son mari, une demande de carte de combattant volontaire de la Résistance.

C'est en 1949 que les modalités d'attribution de la carte de Combattant volontaire de la Résistance sont fixées. Cette carte est précieuse pour les ayants-droit comme Micheline et ses enfants puisqu'elle ouvre des droits sociaux, dont des secours financiers. Il faut, pour y prétendre, justifier de trois mois d'action clandestine au sein d'une unité homologuée avant le 6 juin 1944 ou pouvoir témoigner d'une blessure lors d'un combat mené avec une organisation de Résistance.

Cette procédure n'est pas automatique et les intéressés doivent faire valoir auprès de l'administration leur qualité de résistant. Le dossier de demande est déposé auprès du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de leur lieu de résidence, qui l'instruira et décidera de l'attribution. Le postulant doit fournir des pièces justificatives dont deux témoignages certifiant son activité dans la Résistance.

Lora, la sœur de David, demande en 1955 que le nom de son frère soit gravé sur le mur des noms du mémorial de Yad Vashem à Jérusalem. En France, Arlette et Francis Fallik, orphelins de la Shoah, victimes eux-mêmes, vont contribuer largement à la perpétuation de la mémoire de leur père. C'est à leur demande qu'est apposée en 2010 la plaque commémorant, sur le site de la ferme Belon, l'arrestation du 14 février 1944. Ils ont aussi permis qu'une rue de Chorges porte le nom de David Fallik.

L'action des fils et filles des déportés du convoi 73 a également permis l'érection de trois stèles : l'une au cimetière du Père-Lachaise à Paris, sur le site de la Colline de la déportation, et les deux autres en Estonie, devant la prison Patarei et sur l'aérodrome de Lasnamäe de Tallin.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

CARTE
DE
COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

N° 679
OFFICE DÉPARTEMENTAL de **HAUTES ALPES**

D.I.R.
Catégorie

N°
OFFICE NATIONAL.

NOM : Fallik
PRÉNOMS : David
Pseudos : _____
Date et lieu de naissance : 16 mars 1909 à Czernowitz (Roumanie).

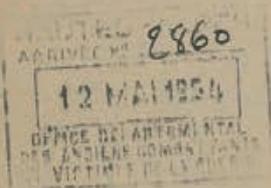
AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 17 MAR 1954
~~défavorable~~

AVIS de la Commission Nationale { favorable } le _____
~~défavorable~~

DÉCISION { attribution } le etc. n° 9422
~~rejet~~

A détacher.

679



Mme Renée Fallik, Micheline
demeurant à Paris - 27 rue La Tour d'Auvergne
déclare avoir reçu la carte N° 9422 de COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE qui lui a été attribuée, en application de la Loi n° 49-
418 du 25 Mars 1949.

A Paris le 10 mai 1954
(Signature)

Renée Fallik

Office Départemental des
Anciens Combattants et
Victimes de la Guerre
des Hautes-Alpes.-

Ministère des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre

9422

DECISION N° 28.

Le Préfet des Hautes-Alpes, Président de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

Vu la Loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaire de la Résistance,

Vu le Décret n° 50-358 du 21 mars 1950, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 sus-visée et notamment son article 4,

Vu le décret de codification n° 51-470 du 24 Avril 1951 et notamment son article 260,

Vu l'arrêté en date du 20 Novembre 1952 du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre donnant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants droit.

Vu les demandes présentées par les intéressés,

Vu l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du :

D E C I D E

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

n° Fallik David, décédé en déportation .

Four ampliation
Le Secrétaire Général de P.S.A.

M. M.



Fait à Gap le 15.04.1954
(signature)

René Georges THOMAS

679

OFFICE DEPARTEMENTAL DES
ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE LA GUERRE
DES HAUTES-ALPES -

Combattants Volontaires de
la Résistance

9422

Le Préfet, Président de l'Office départemental des
Anciens Combattants et Victimes de la Guerre des Hautes-Alpes
Vu la demande de M^r Falk David

pseudo :

Né le : 16. 3. 1903 à : Leskovits (Roumanie)
demeurant à : Décédé en déportation

Après avis de la Commission départementale des Combat-
tants Volontaires de la Résistance

EST D'AVIS

de prendre en considération pour l'attribution du ti-
tre de Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé,
le temps de présence dans la Résistance ci-après mentionné :

périodes du au
du 15-2-1944 . au 14.5.44 (Motus résistant)
du 15. 5. 1944 . au 15. 5. 45 (Déporté résistant)

A Gap, le 15 AVR. 1954

Le Préfet :

Pour aspiation

Le Secrétaire Général de l'O.D.

Mial



1954 GAPEY TROMAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 1014.15996

679

Carte de (Déporté) RESISTANT
(Interné)

Délivrée par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Carte délivrée à l'agent
Cause Fallik Micheline
27 rue de la Tour d'Auvergne
Paris (9^e)

TITULAIRE / : Fallik David

Né le : 16 mars 1902 Bernovitz (Roumanie)

PHOTOGRAPHIE

- Jointe -

Domicile :

Interné du : 14-2-1944 au 14 mai 1944 -

Déporté du : 15 mai 1944 au 19 mai 1944 -

Carte établie le : 9 Avril 1953

LE TITULAIRE.

Le Directeur du Contentieux de l'Administration
Civil et des Recherches.
P.O. le Chef du Bureau des Déportés.
signé : illisiblement



Pour copie certifiée conforme
à l'original présenté

GAP le 28 AVR 1953

Le Chef de l'Annuaire des Hautes-Alpes
Henri...

RECETO 6 MAI 1953
N° 101415996

REPUBLIQUE FRANCAISE

CARTE DE DEPORTE RESISTANT

Délivrée par le Ministre des Anciens Combattants & Victimes de Guerre

TITULAIRE: FALLIK David

Né le 16 Mars 1909 Czernovitz (Roumanie)

Domicile.....

Interné du 14 Février 1944 au 14 Mai 1944

Déporté du 15 Mai 1944 au 19 Mai 1944

Carte établie le 9 Avril 1953

Le Directeur du Contentieux

Le Titulaire

de l'Etat-Civil & des Recherches

P.O Le Chef de Bureau des Déportés:

SIGNE: ILLISIBLE

VERS O

DOSSIER INSTRUIT PAR LA
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE
DES ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES DE LA GUERRE DE
Grenoble

Carte délivrée, en qualité d'ayant cause à:

NOM FALLIK

Prénoms Micheline

Adresse 27 Rue de la Tour d'Auvergne PARIS 9°

Degré de parenté avec le déporté: CONJOINT

La présente carte, lorsqu'elle est délivrée au déporté lui-même vaut autorisation du port de la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance.

Original
à être représenté.
Paris, le 23 AVRIL 1953
Le Com...
[Signature]

N° 499

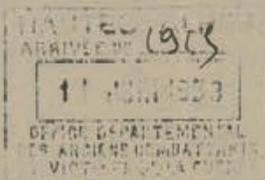
PREFECTURE DE LA SEINE

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

105, RUE RÉAUMUR - PARIS (2^e)

TEL. CENTRAL 99-32

N° 98.851



Paris, le 5 JUIN 1953

Transmis à *Monsieur le Secrétaire Général de l'Office
Départemental des Hautes Alpes à Gap.
Suite à transmission O.N. du 28.11.51.*

comme entrant dans ses attributions.

M _____ est informé de cette transmission.

P. le Préfet, Président de l'Office,
Le Secrétaire Général Adjoint.

M. Fournier



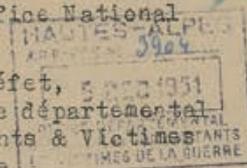
OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES DE LA GUERRE

Hôtel des Invalides
2ème Sous-Direction
6ème Bureau JS/CY 46/40
Combattants volontaires de
la Résistance

PARIS, le 28 NOV. 1951

679

Le Directeur de l'Office National
à
Monsieur le Préfet, 5 OCT 1951
Président de l'Office départemental
des Anciens Combattants & Victimes
de la Guerre
Centre Administratif Desmichels, à
G A P (Hautes-Alpes)



P.J. : Un dossier 3 pièces.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la demande d'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance présentée par Mme M. FALLIK, 27, rue de la Tour d'Auvergne à PARIS 9° concernant son mari M. David FALLIK.

Je vous prie de bien vouloir instruire cette demande conformément aux instructions contenues dans ma circulaire B-1242 du 23 Juin 1950.



P. Q. le Directeur de l'Office National
le Sous-Directeur
P. Q. le Chef de Bureau

OFFICE DÉPARTEMENTAL
1953
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE
de LA SEINE
COMBATTANTS VOLONTAIRES
DE LA RÉSISTANCE

DS/

À PARIS

Annexe n° 4

19 SEPT 1951

Le Secrétaire Général de l'Office Départemental,

Monsieur le MINISTRE,
Président de l'Office National
2ème S/Direction - 6ème Bureau
HOTEL DES INVALIDES
PARIS VII°

BORDEREAU D'ENVOI

du dossier de Demande de Carte de Combattant Volontaire de la Résistance
de M. FALLIK David présentée par Mme FALLIK
demeurant à 8, rue Fromentin - PARIS 5° -

DESIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Demande	1	Dossier transmis conformément à vos circulaires
lettre de Mme FALLIK	1	N° B.1242 du 23.6. 1950
Fiche réglementaire	1	" " 1293 du 6.11. 1950
	3	L'ayant cause est avisée de cette transmission.

Le Secrétaire Général
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-ADJOINT



22.857

2538

679

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. B. 594 du 7 novembre 1946)

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est donné pour exposer ses titres.



NOM (1) : FALLIA
PRÉNOMS (2) : David
Pseudos (3) : Antoine Ferricaf
Situation de famille : marité - 2 enfants
Profession : Docteur en médecine
Nationalité : Roumain
Adresse actuelle : Décidé "Mort pour la France" 19 mai 1945

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) : entré dans l'AS. en N2 - Symétrique en septembre 1945

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) : Interdit d'exercer la médecine - Bois de Nohy - depuis janvier 1941

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

- (1) En lettres capitales.
- (2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
- (3) Souligner le plus connu.

J. 002474. [20215]

Handwritten initials: J.F.

Décorations avec référence (J. O. du 17 mai 1945) au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer

Ordre de la Résistance Française Décret 25 avril 1945 J.O. 17 mai 45
Ordonnance n° du 9-2-45
n° 2803 G.L.

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu.
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F.F.C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Armée Secrète & Réseau - A

entré en 44 dans la Résistance médecin des maquis de
P. Emburyais - agent de liaison - a été désigné pour un échelon
de cadres d'officiers - Camp - rendu aux Allemands :

(Personne du Bétou - Drains par DIGNE (B.4)

arrêté à 14-2-44 - interné - libéré le 15 mai 1944

Responsable des soins d'hygiène aux personnes sans secours de guerre
il a travaillé

Monsieur Maréchal en chef départemental des F.F. de 15 sept 44 CAP

Monsieur Bourdeau capitaine F.F. G.S.P.

Monsieur Richard " " G.S.P.

nommé lieutenant F.F. le 1-5-45

CERTIFIÉ EXACT :

A. Colombe

le 20 mars 1951

Signature

M. Talon

Je soussignée déclare avoir
prés connaissance de l'article
8 du décret du 21-3-50 et être selon l'ordre fixé par ce texte
la personne qualifiée pour formuler la présente demande - entité

679
le 22.3.57

Monsieur le Ministre

Veuillez trouver ci-jointe ma demande
de carte de combattant volontaire de la
Résistance de mon mari décédé
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre
mes sentiments dévoués

M. Tallik

Mme Françoise

Paris 9^e

OFFICE NATIONAL des
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE
- 3 NOV 1951
ARRIVÉE

7 NOV 1951

679
PARIS, le 2/11/51

OFFICE NATIONAL des
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE
Hôtel des Invalides
PARIS.

Messieurs,

Pour faire suite à votre lettre I4.I43 JJ/CP du 30 Octobre 1951, j'ai l'honneur de vous faire connaître que mon mari Docteur DAVID FALLIK, né le 16 Mars 1909 décédé le 19 Mai 1944 (Mort pour la FRANCE - MEDAILLE de la RESISTANCE) - avait pour dernier lieu de résidence

CHORGES (Hautes-Alpes)

En espérant recevoir une suite favorable et rapide à ma demande, je vous prie de croire, Messieurs en ma considération distinguée.

M. Fallik

RENACE

Madame M. FALLIK
27 rue de la Tour
d'Auvergne
PARIS 9^e

CITATION

Médaille de la Résistance

Docteur David FALLIK

- « Résistant de la première heure, a fait montre des plus belles qualités de
- « courage et de sang froid.
- « Recherché par la police française, a rejoint un camp et participé au
- « ravitaillement de divers maquis.
- « Arrêté par la Gestapo, est déporté.
- « A donné un bel exemple d'esprit de sacrifice dans la lutte contre le
- « nazisme.



A M A C

ASSOCIATION des ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de GUERRE du CANTON de CHORGES

LE DOCTEUR FALLIK

Le Docteur David FALLIK, né le 16 mars 1909 à CZEMOVITZ (Roumanie) était établi à Chorges depuis 1935. Cet israélite d'origine roumaine, était marié à une française et père de deux enfants.

En 1939 / 40, il fait la guerre comme engagé volontaire. Démobilisé, il rentre dans la Résistance. Sa femme en fait autant et dans le réseau de Monsieur BOUVIER, sert d'agent de liaison.

Le 13 Septembre 1943, le docteur, recherché comme juif, prend le maquis aux SALETTES, dans l' Embrunais, mais il continue d'exercer, visite les paysans et en échange de ses consultations et de ses soins, leur demande de la nourriture pour ses camarades du maquis.

En janvier 1943, il est volontaire pour une école de cadres à DRAIX, près de Digne. Le camp est vendu par une femme et les maquisards sont réveillés, le 14 février, par l'apparition des Allemands qui incendient le camp et s'emparent des hommes. Armes et documents échappent cependant à la Gestapo.

Torturé parce qu'il est juif, plusieurs fois interrogé, le docteur FALLIK est emprisonné à NICE, puis emmené à DRANCY. Il réussit à faire passer de ses nouvelles. Quelqu'un même l'aperçoit le 14 mai 1944.

Mais, dès le lendemain, il disparaît, emmené dans le convoi 73 en direction de la LITUANIE. Sur 878 juifs emmenés ce jour-là, onze seulement ont reparu. Qu'est devenu le docteur ? Les renseignements sont contradictoires. Il n'a jamais été possible de percer le mystère et le silence est retombé, plus angoissant pour celle qui reste seule avec deux enfants à élever, plus lourd même à porter que la certitude de la mort.

Officiellement, le décès du docteur David FALLIK est fixé au 20 mai 1944 à KAUMAS (Lituanie).

(extrait de MAQUISARDS et GESTAPO – Huitième Cahier de Richard DUCHAMBLO)



Un hommage émouvant aux maquisards de Belon

À mi-chemin entre La Javie et Draix, se trouve, à 940 mètres d'altitude, le refuge de Belon, un lieu de repos pour les randonneurs. Aujourd'hui, il est connu pour cette raison, mais il a un lourd passé puisqu'il a été, pendant la dernière guerre, une école pour les nouveaux maquisards. Cette école appartenait au service Périclès qui était un sous-réseau de combat.

Jean Estève, qui fut à l'origine de l'implantation de l'école des Cadres dans le département, deviendra plus tard inspecteur national des Maquis. À Belon, on forme des jeunes de divers horizons, une vingtaine à la fois, pendant un stage de dix jours comprenant l'instruction militaire et civique, des informations sur la Résistance, le sens du combat, les buts immédiats et les problèmes d'avenir. Cette formation se déroule sous la responsabilité de Gérard-Pierre Rose, dit "Prince".

Cette école commence l'été 1943 pour s'achever tragiquement le 14 février 1944. Ce jour-là, Prince est absent. Un groupe de gendarmes arrive, accompagnés de membres de la gestapo et flanqués de Français à leur solde dont un garde forestier qui revenait d'Allemagne et qui sera tué le lendemain d'une balle dans la tête par Prince. Onze des stagiaires sont endormis. Il s'agit de Fernand Audibert, Stéphane Charrier, David Fallik,



De nombreuses personnes sont venues assister à cette cérémonie durant laquelle l'histoire des Maquisards de Belon était racontée avec émotion.

/ PHOTO D.C.

François Flohig, Joël, Étienne Lamy, Maurice Malaval, Victor Mazières, Vladimir Nicolovich, Jean Semaille, Raymond Lequelen. Ils sont tous arrêtés, interrogés sans ménagement à Digne puis transférés trois jours plus tard à la prison de Nice. Ils seront ensuite conduits à Dijon pour y être enfermés dans une vieille caserne. Quatre réussiront à s'en échapper. Les autres seront envoyés dans un camp de travail en Moselle.

Un autre drame fut l'exécution par un ennemi, près de Barême, du légendaire Gérard-Pier-

re Rose, le 18 juillet. Ceux et celles qui ont témoigné hier lors de la cérémonie, disent simplement: "Moi, vous savez, je n'ai rien fait d'extraordinaire. Je n'ai fait que mon devoir de Français et ce que commandait ma conscience."

C'était bien peu de chose. Parmi eux, Pierre Gibelin et ses frères, les Pelestor, Barlatier, Bonnet, Pin, Courbon...

Pour commémorer ce jour, le maire de Draix, Jean-Marie Beltrando, et le Souvenir français, à la demande d'Arlette Glacet née Fallik et de Francis son frère ont

apposé une plaque, en ce lieu. Les enfants du docteur Fallik ont parlé avec leur cœur en disant: "Notre père est mort car il était Résistant et juif de surcroît".

De nombreuses personnalités, représentantes des autorités locales, étaient bien entendu présentes lors de cette cérémonie émouvante. Mme Dumont, de l'association "Basses-Alpes 1939-1945" a quant à elle fait d'énormes recherches biographiques et historiques, ce qui a permis d'apporter de nombreux éléments à cette reconstitution.

D.C.



PHOTOGRAPHIE, RUE DAVID FALLIK À CHORGES, SANS DATE, COLLECTION ARLETTE GLACET NÉE FALLIK
PHOTOGRAPHIE, ARLETTE ET DAVID FALLIK LORS DE L'APPOSITION DE LA PLAQUE À LA FERME BELON, 4 SEPTEMBRE 2010, COLLECTION ARLETTE GLACET NÉE FALLIK



PHOTOGRAPHIE, STÈLE AU CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE, SANS DATE, COLLECTION ARLETTE GLACET NÉE FALLIK
 PHOTOGRAPHIE, STÈLE À L'AÉRODROME DE LASNAMÄE, SANS DATE, COLLECTION ARLETTE GLACET NÉE FALLIK

CONVOI 73 NOTRE LIEN

Lettre d'information de l'Association Les Familles et Amis des Déportés du Convoi 73

NOS VOYAGES DE LA MEMOIRE

Le voyage de la mémoire 2010 aura son caractère particulier, comme chacun de ceux qui nous ont réunis précédemment et qui ont été marqués par un événement précis. Quelques points de repère ?

Notre premier voyage, en 1995, a été celui d'une totale découverte. Découverte de pays qui étaient fermés au monde occidental depuis de longues années et dans lesquels avaient péri nos déportés.

Découverte du Fort IX, de l'immense sculpture qui l'identifie, de la cellule dans laquelle certains de nos parents ont été enfermés et ont gravé leurs signatures sur le mur de pierre.

Sur le parvis du Fort, les membres de la communauté juive de Kaunas nous ont rejoints pour commémorer avec nous et dire les prières. Ils assisteront par la suite à toutes nos cérémonies. Cette rencontre est aussi un point fort de notre premier voyage.

Grâce à Henri Zajdenwegier qui était venu pour retrouver les lieux de sa déportation plus de 50 ans après son retour, grâce aussi à M. Jacques Faure, l'Ambassadeur de France en Estonie, nous avons localisé l'aérodrome de Lasnamaë, près de Tallinn, où ont travaillé les déportés détenus à la prison Patarei.

Notre guide, Faïna Dobrosh et son mari, Aavi, nous ont été d'un grand secours dans cette démarche. Ils nous ont, depuis, toujours accueillis et accompagnés dans nos voyages de la mémoire et sont restés des amis fidèles toujours prêts à nous aider.

Autre découverte au cours de ce voyage, celle des participants qui devaient par la suite devenir des amis proches, des cousins.

En 1998, nous nous sommes rendus pour la première fois à Pravieniskès à une vingtaine de kilomètres de Kaunas. Ayant appris que la plus grande partie des déportés du Convoi 73 avait trouvé la mort à Pravieniskès et pas au Fort IX de Kaunas, nous avons décidé de poser une dalle au pied de la stèle que les Juifs de Kaunas avaient érigée dans cette forêt en mémoire des victimes des Nazis. Nous l'avons fait en participation avec les Fils et Filles des Déportés Juifs de France et l'inauguration a eu lieu au cours de ce voyage qui a donc été marqué par cet événement : dans la forêt profonde, près des marécages où ont souffert nos pa-

rents, une dalle de granit noire dévoilée par Madame Simone Veil, sous une pluie soudaine, la forêt pleurant avec nous.

En 2000, à notre arrivée à Vilnius, le Maire de la ville nous a reçus dans sa somptueuse mairie. Nous lui avons demandé de faire faire des recherches sur le convoi 73 : pourrait-il trouver la liste des hommes ayant fait partie des dix wagons décrochés en Lituanie ? Il nous a promis de contacter le « Centre des Archives extraordinaires » et de nous informer des résultats. Nous n'avons jamais rien reçu du Maire de Vilnius.

En 2002, il y a eu 24 participants, certains venant de très loin : Renée Spitz, des Etats-Unis, Jean-Claude Elias, du Brésil. C'est aussi le voyage au cours duquel Alex Faitelson, d'Israël, nous a accompagnés pendant notre circuit en Lituanie. Il revenait à Kaunas pour la première fois depuis sa spectaculaire évasion du Fort IX avec 63 de ses codétenus, le soir de Noël 1943. Comment oublier la soirée qu'il passa à répondre à nos questions, traduction du yiddish assurée par Renée Kaluszynski ? Nous avions devant nous un véritable héros, modeste, souriant, mais fort et tranquille, tel qu'il apparaît dans le DVD réalisé par Béatrice et Patrick Reynier (1).

C'est aussi au cours de ce voyage que nous avons inauguré notre dalle sur le parvis du Fort IX et une plaque commémorative fixée sur le mur de la prison de Tallinn.

Suite p.3



A Kaunas, dominant le Fort IX, le monument aux Déportés

N° 26 - NOVEMBRE 2009

ISSN 1632 - 5559

LES FAMILLES ET AMIS DES DÉPORTÉS DU CONVOI 73

85 bis avenue Gambetta - 75020 Paris

La personnalité des ambassadeurs de France nous a chaque fois beaucoup impressionnés. A Tallinn, cette année-là, nous avons été reçus avec une extrême attention par l'ambassadeur, M. Jean-Jacques Subrenat, qui a tenu à nous accompagner dans nos visites mémorielles et nous a invités le soir à dîner dans sa résidence.

En 2004, nous étions nombreux aussi, 25 à faire ce pèlerinage. Pour la première fois, nous avons vu la Salle des Français que la Directrice du Musée, Madame Julja Menciuiniene, avait fait aménager avec des documents que nous lui avons procurés et d'autres, venant des archives du Fort IX. C'est dans cette ancienne cellule, qu'un certain nombre de nos déportés ont occupée, que nous nous arrêtons longuement pour examiner les graffitis gravés sur le mur de pierre. C'est une des pièces maîtresses du musée du Fort, avec celle qui est consacrée au Consul japonais, M. Shugihara, qui sauva six mille juifs en leur délivrant illégalement des visas de sortie.

A Tallinn, l'accueil de la communauté juive nous a émus au plus haut point avec les chants en hébreux et les danses des jeunes enfants de nos amis estoniens. L'ambassadrice de France, Madame Chantal de Bourmont, nous a aussi beaucoup touchés par l'empathie qu'elle nous a manifestée.

Le voyage de 2006 est celui où nous avons emmené quinze jeunes collégiens de Villeneuve Saint-Georges, d'origines diverses. Ils ignoraient tout de la Shoah, ils ont pris part à nos commémorations en Lituanie. Pour eux et pour nous, sans doute aussi pour les élèves de français de l'école de Kaunas, qui ont reçu chaleureusement nos jeunes, ce fut un voyage extraordinaire. Nous avons beaucoup appris au contact les uns des autres, ils avaient envie de savoir, nous avions à cœur de leur expliquer. Le résultat fut le prix Annie et Charles Corrin qui leur fut décerné en Sorbonne et qui couronna le travail de ces jeunes, un DVD réalisé au retour du voyage.

Le dernier pèlerinage a eu lieu en 2008, marqué par la présence d'Henri Zajdenwergier et de sa famille. C'est au cours de ce voyage que la décision de nous rendre

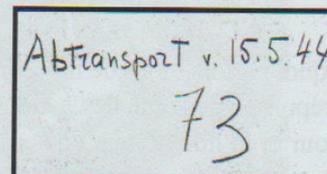
au camp de Stutthof a été prise, voyage inoubliable lui aussi avec la participation d'Henri et des siens, ainsi que de deux des nôtres dont les pères ont été détenus à Stutthof, Renée Kaluszynski et Jean-Patrice Dalem.

Que se passera-t-il en 2010 ? Nous nous rendrons en Lituanie et en Estonie, partout où nous savons que nos déportés ont été emprisonnés et assassinés. A Tallinn, nous inaugurerons la stèle qui leur sera dédiée. Les préparatifs sont en bonne voie, les officiels estoniens et l'Ambassade de France s'apprentent à nous recevoir.

Mais un voyage de la mémoire est toujours aussi à l'image des participants. Personne n'est neutre, nous savons que nous venons dans un même but, rechercher la trace du père, du frère, de l'oncle, ou au moins voir, connaître les lieux sinistres et imaginer ce qui s'est passé, avec les informations, forcément incomplètes, dont nous disposons. Et peut-être trouver encore des indices, des témoignages restés inconnus. En tout cas, partager notre quête, notre chagrin, notre émotion.

Nous ne connaissons personne qui ait regretté d'avoir participé à l'un de ces voyages ; au contraire, combien ont décidé de revenir, encore une fois, et encore une autre fois, avec un enfant ou un autre membre de la famille.

La décision est difficile à prendre, l'aspect financier entre aussi beaucoup en ligne de compte (2) mais une fois le pas franchi, tout est plus clair : nous allons faire le voyage de 2010, en Lituanie et en Estonie, chacun à la mémoire de son parent déporté le 15 mai 1944, mais tous ensemble et en mémoire des 878 hommes du convoi 73, ceux dont nous connaissons la famille et ceux dont nous ne savons rien que le nom, la date de naissance, la profession, le numéro d'ordre dans la liste intitulée par les nazis « Abtransport v. 15.5.44 73 ».



1 – d'Alex Faitelson :

- . son livre « Courage dans la tourmente en Lituanie 1941-1945 », traduit de l'anglais par E.L.Blum-Cherchevski et préfacé par Simone Veil (L'Harmattan éditeur) ;
- . son interview par Béatrice et Patrick Reynier, collection Mémoires de Survivants, DVD ou K7, (Claude Reynier Vidéo Films).

2 – Les conjoints et les descendants directs des déportés ont droit au remboursement de leurs frais de voyage par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants. Il suffit de le demander au retour du pèlerinage. Nous vous donnerons les informations utiles.

Je les ai cherchés longtemps. Eux : les enfants de cet homme qui était venu plusieurs nuits de suite, en se cachant, et qui m'avait sauvée...J'étais si petite...Et c'était la guerre.

Plus tard, la plainte a commencé, celle de ma mère : « il n'est pas revenu, tu sais. J'ai peur qu'il se soit fait prendre en sortant de chez nous... »

Elle est partie avec son chagrin. J'ai continué de chercher...J'avais pu, enfin, trouver l'orthographe exacte de son nom : FALLIK.

Internet, pages blanches : deux abonnés seulement, et pour l'un, même nom, même prénom. Je n'ai pas osé, je n'ai pas eu le courage. J'ai appelé l'autre : Francis. C'était le soir. Je me suis excusée de déranger. Je me suis excusée pour cette démarche insolite : j'étais à la recherche de personnes qui auraient pu connaître le Dr David Fallik. Il y a eu un silence. Et l'homme, là-bas, a dit : « Je suis son fils ». J'ai eu peur de ne pas pouvoir continuer. Et puis j'ai réussi à parler de l'autre, celui que je n'avais pas osé appeler. « C'est mon fils », m'a-t-il dit, « et il a la même vocation, il est médecin comme son grand-père. »

Ensuite, les mots sont venus. J'ai su enfin que le Dr David Fallik n'avait pas été pris en sortant de chez nous, mais bien plus tard, et plus loin, avec son groupe de maquisards, quand ils ont été dénoncés par un voisin...

Puis Francis a dit qu'il allait avertir sa sœur. J'ai attendu la sonnerie, et la voix d'Arlette tout à coup – les questions, les récits croisés de nos enfances...

Aujourd'hui, il me semble que nous nous connaissions sans le savoir, que peut-être nous ne nous sommes jamais quittés.

Le Dr David Fallik a désormais une rue à son nom à Chorges, dans les Hautes-Alpes.

Nous sommes tous si fiers de lui...

Lydia Pasanau

DAVID FALLIK
RÉSISTANT, DE CZERNOWITZ
À DRAIX, 1909-1944

RÉALISATION DE LA PLAQUETTE

Textes et conception :

Sylvie Deroche, professeure d'histoire-géographie, chargée de mission au service éducatif des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

Recherches :

Sylvie Deroche
Lucie Chaillan et Berangère Suzzoni, médiatrices du service éducatif des Archives départementales des Alpes de Haute-Provence

Conception graphique :

Céline Gugliero, infographiste, service communication des Alpes de Haute-Provence

Relecture :

Jean-Christophe Labadie, directeur
Céline Bonnard, directrice-adjointe

Remerciements :

Mme Christel Clémencet, Archives départementales des Hautes-Alpes
M. Francis Fallik
Mme Arlette Glacet, née Fallik